

## CHAPITRE X.

### La Restauration.

**L**e congrès de Vienne, en proclamant la déchéance de Napoléon et la réunion de nos provinces à la couronne des Pays-Bas, apporta à l'Eglise de Belgique les plus douces espérances. Les évêques revinrent de l'exil, les séminaires se rouvrirent, les religieux, forcés depuis des années à vivre isolés et dispersés, se retrouvèrent, et, en plusieurs endroits, essayèrent de reprendre la vie de communauté.

Des vingt-trois Sœurs, expulsées, de Hunneghem en 1797, sept avaient survécu et attendaient avec impatience l'heure de Dieu pour rentrer dans leur asile. Lorsqu'elles virent autour d'elles d'anciens couvents se relever de leurs ruines et de nouveaux instituts éclore sur le sol de la Belgique leurs désirs s'accrurent. Leur antique maison était toujours debout et elles connaissaient les dispositions de M<sup>r</sup> Van Hoorde prêt à leur céder sans bénéfice leur propriété d'autrefois.

Cependant, quelque modique qu'eût été la somme payée lors de la vente de l'immeuble, les religieuses ne disposaient pas de ressources suffisantes pour pouvoir la restituer au propriétaire actuel et rentrer ainsi dans la jouissance de leurs biens.

La bonne Providence vint alors à leur secours. Depuis 1798, vivaient dans une modeste demeure de Lessines, six pieuses demoiselles connues de toute la ville sous le nom de « Dames de Ghislenghien. C'étaient, en effet, six religieuses de cette abbaye supprimée ; elles étaient venues se retrouver là, et, dans l'attente de jours meilleurs, y consacraient leur existence à la prière, au travail et aux bonnes œuvres. Trois étaient choristes, les trois autres converses.

Parmi les premières, l'aînée se signalait entre toutes par un extérieur distingué, un tact exquis, une modestie pleine de dignité. Elle appartenait, à une famille patricienne de Flandre : les Veranneman de Watervliet de Bruges. Dame Reine Eulalie, tel était son nom, était professe depuis six ans quand son abbaye fut violemment supprimée. Plus que les autres elle avait eu à subir l'épreuve de la persécution. Lorsqu'après la bataille de Jemappes,

les Républicains vinrent percevoir l'écrasante contribution de guerre, l'abbaye de Ghislenghien ne put aussitôt satisfaire à leurs exigences. Alors, l'abbesse Florence de Clooster et la dame Veranneman avaient été emmenées en ôtage et enfermées dans le château de Mons, plus tard dans celui d'Avesnes. La rentrée des Autrichiens en Belgique ramena aussi les deux religieuses dans leur couvent, mais on sait déjà combien cette nouvelle domination impériale fut éphémère. Fleurus livra derechef la Belgique aux Français et les religieux à leurs persécuteurs. Au mois de Septembre 1797, l'abbaye de Ghislenghien fut supprimée et ses religieuses dispersées. Beaucoup rentrèrent dans leurs familles ; la Mère Veranneman, attachée de tout son cœur à sa vocation, ne voulut point retourner auprès de ses parents et chercha à réunir autour d'elle les épaves de sa communauté détruite.

Elle n'eut point de peine à faire partager ses sentiments à une de ses jeunes compagnes, la Dame Eléonore de Lauzières de Themines. Celle-là aussi voulut, malgré l'agitation des temps, préserver de rapine l'holocauste déposé sur l'autel le jour où elle s'était arrachée aux embrassements des siens. Venue du fond du Languedoc pour chercher un asile à Ghislenghien, elle n'avait plus revu sa famille depuis treize ans quand survint la suppression de l'abbaye. Tous, sa mère en tête, firent les plus vives instances pour qu'elle rentrât au manoir paternel, mais l'amour de son état et l'horreur des maximes mondaines de l'époque lui firent repousser tous ces assauts de la tendresse. Elle associa à jamais son existence à celle de la dame Veranneman.

Marie-Louise d'Hédouville de Merval en fit autant, et trois Sœurs converses vinrent encore se joindre à elle pour perpétuer la famille religieuse que l'impiété voulait éteindre. Le 25 Février 1809, la dame d'Hédouville mourut avant d'avoir vu luire l'aurore de jours meilleurs.

Déjà, avant ce trépas, qui venait encore affaiblir leurs espérances, Dame Reine Eulalie et ses compagnes ne pouvaient plus nourrir la confiance de restaurer leur abbaye. Au lendemain de leur expulsion, les bâtiments avaient été vendus et nul espoir de les racheter ne subsistait. Elles durent donc chercher d'autres moyens pour réaliser leur projet de reprendre la vie régulière.

Lessines n'est qu'à deux lieues de Grammont. Il est probable que l'un ou l'autre motif amena quelqu'une des « Dames de Ghislenghien » dans la petite cité voisine et qu'elles y virent l'ancien monastère de Hunneghem, que même elles y rencontrèrent ses habitantes d'autrefois et entretenirent avec elles des relations amicales. Toujours est-il qu'elles connaissaient le monastère grammontois, car, depuis qu'en 1667, la dame Constance



La Révérende Mère  
Reine Eulalie Veranneman de Watervliet  
XIV<sup>e</sup> Prieure de Hunneghem.

1764.



1857.

de Borluut avait quitté l'antique abbaye pour Hunneghem, des relations suivies s'étaient établies entre les deux couvents. A plusieurs reprises, nous rencontrons le nom de Madame de Ghislenghien au registre des donations et, en 1688, une confraternité de prières se conclut entre les deux maisons.

Il ne faut donc point s'étonner que la dame Veranneman jeta les yeux sur les religieuses de Grammont pour réaliser avec leur concours l'œuvre de restauration qu'elle méditait. Elle s'aboucha vers le début de l'année 1816, avec ces Sœurs et les trouva animées de désirs ardents de rentrer en communauté. Elle apprit en même temps l'extrême dénûment qui leur rendait impossible l'acquisition de l'ancien monastère. Comme elle et Madame de Lauzières disposaient des fonds nécessaires, elles s'offrirent aussitôt à couvrir tous les frais. La charitable proposition fut accueillie avec la plus vive reconnaissance.

Il ne manquait plus qu'une chose : le consentement de l'autorité ecclésiastique. Une requête adressée à l'évêque de Gand reçut comme réponse le bref suivant :

Maurice-Jean-Magdaleine

DE BROGLIE,

prince du Saint Empire Romain,

Par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siège Apostolique,  
Evêque de Gand,

Vu la requête à nous présentée par les Religieuses du Monastère d'Hunneghem, dans la ville de Grammont, demeurant la plupart dans le dit Monastère, à l'effet d'obtenir notre approbation de la résolution qu'elles ont prise d'observer désormais leurs anciennes Règles, aux quelles par le malheur des temps, elles n'ont pu depuis longtemps se conformer exactement, et d'admettre dans leur communauté, d'autres sœurs du même ordre, afin de travailler de concert à leur sanctification et perfection et en même temps, à l'éducation chrétienne des jeunes filles.

Après avoir lu et examiné avec attention, leurs Constitutions, nous avons non seulement approuvé et loué leur dite résolution, mais nous les exhortons de plus à l'exécuter le plus tôt qu'il leur sera possible, leur promettant pour cet effet notre assistance spéciale dans tous les cas où elle pourra leur être utile ou nécessaire.

Considérant néanmoins qu'en égard aux circonstances particulières, où se trouvent maintenant les dites Religieuses, elles ne sauroient sans plusieurs graves inconvénients, observer tout de suite avec exactitude et dans toute leur vigueur certains

articles des règles de leur ordre, et notamment ce qui concerne les vêtements (Chap. 3 de la première partie art. 8 et 9), la Clôture (Chap. 7 id.) et l'abstinence usitée (Chap. 2 art. 1) nous dispensons provisoirement les dites religieuses de l'observation des dits articles, dans toute leur étendue, Nous réservant de statuer sur ces objets, d'après les observations qu'elles nous feront elles mêmes à cet égard ; leur recommandant toutefois l'uniformité, dans les vêtements extérieurs et l'observation de la Clôture, autant qu'elle est conciliable dans les commencemens avec leur situation actuelle.

Donné à Gand, dans notre palais Episcopale, le 10 Mars 1816.

† Maurice, Evêque de Gand.

Par Son Altesse

Le Secrétaire de l'Evêché.  
F<sup>s</sup>. Bousen, chan.

Cet acte épiscopal fut expédié, le 19 Mars, au doyen de Grammont par le Vicaire général le Surre qui y ajouta cette lettre:

Gand, 19 mars 1816.

Monsieur le doyen,

Je vous envoie ci-jointe l'autorisation qu'ont demandée les Religieuses de Hunneghem pour suivre leur ancienne règle dans la maison qu'elles habitent avec celles qui viendront se joindre à elles, et ensemble les dépenses qui leur sont nécessaires dans les commencemens. Cette pièce n'est que pour les Religieuses seulement, et si l'on vient à leur demander dans la suite si elles ont été autorisées à se réunir, il leur suffira de répondre qu'elles y ont été autorisées par leur évêque.

Agréez l'assurance de l'estime et de la vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Monsieur le doyen,

Votre très humble serviteur  
J. le Surre vic. gén.

A la réception de ces documents les anciennes religieuses de Hunneghem, aidées par Madame Veranneman, se mirent à l'œuvre sans retard. Le 9 Avril, le contrat de cession du monastère fut conclu avec M<sup>r</sup> Van Hoorde, devant le notaire Evrard, et l'on commença l'aménagement du couvent en vue d'une parfaite réorganisation de la vie de communauté.

Cependant, il manquait encore aux religieuses un élément indispensable à la réussite de leurs efforts : elles n'avaient point de supérieure. La Mère Cécile de S<sup>t</sup> Pierre qui gouvernait la maison au moment de la suppression était décédée le 18 Septembre 1811 et les circonstances n'avaient point permis de lui élire une rem-

plaçante. Le rétablissement du couvent étant décidé, cette élection devenait une mesure urgente : les Sœurs demandèrent à l'évêque de Gand de vouloir leur permettre de procéder à cet acte.

Mgr de Broglie accéda à leur demande en déléguant, le 7 Mai 1816, l'abbé Levrau, curé-doyen de Grammont, avec Mr Brédart, curé du béguinage, pour recueillir les suffrages. Ce fut la Sœur Nathalie de Landsheere qui, malgré ses soixante-quinze ans, fut désignée pour diriger la communauté.

Pendant ce même mois de Mai de l'année 1816, le grand et saint évêque de Gand donna aux Bénédictines un nouveau gage de sa bienveillance et de son intérêt paternel. Il vint en personne au couvent pour se rendre compte de l'état des travaux. Avant de quitter, il engagea vivement les Sœurs à hâter les préparatifs. Il espérait, disait-il, que lorsqu'il reviendrait à Grammont, au mois d'Août, pour le jubilé de la translation des reliques de St Barthélemi, il trouverait la communauté installée définitivement dans sa demeure d'autrefois.

A ces encouragements du prélat s'ajouta pour les religieuses une nouvelle et suprême consolation. Leurs insignes bienfaitrices, les dames Veranneman et de Lauzières avec les trois Sœurs converses survivantes de Ghislenghien, vinrent solliciter leur admission au monastère. Une humilité digne d'éloges et une délicatesse toute chrétienne leur avaient fait remettre cette démarche jusqu'après l'élection de la supérieure. Elles craignaient que leurs protégées, en présence des services qu'elles avaient rendus, eussent cru devoir les en remercier en leur confiant quelque charge. Il répugnait à leur âme noble de recevoir le salaire de leur générosité ; leur humble charité les rendit industrieuses pour éviter cette récompense humaine. Maintenant que l'élection était accomplie et que l'évêque l'avait confirmée, ce péril n'existait plus, et, avec une simplicité touchante, elles vinrent demander la dernière place dans une maison où tout leur était dû.

Faut-il dire qu'elles furent accueillies avec joie ? On les aimait déjà comme sœurs en religion et comme bienfaitrices ; on ne pouvait que les aimer davantage en les voyant devenir des coopératrices vaillantes et dévouées à l'œuvre qu'on allait entreprendre. Du coup la communauté se trouvait accrue de cinq membres, c'est-à-dire de cinq volontés décidées à tenter la grande entreprise de la restauration.

Le 19 Juillet 1816, cet acte se trouva accompli : les douze religieuses survivantes de Grammont et de Ghislenghien prirent possession de Hunneghem. Les efforts de l'impiété pour faire taire en cet endroit la louange du Seigneur et pour en chasser

les éducatrices de l'enfance se trouvaient anéantis. Grammont pourrait comme autrefois compter sur le secours des prières des Bénédictines, et ses enfants pourraient revenir goûter là les bienfaits de l'instruction chrétienne.

En même temps, comme l'a fait éloquemment remarquer Mr Baudalet, curé de Bon-Secours (1), un autre dessein providentiel se trouva réalisé par cette restauration : « L'impiété, unie au vandalisme, en dispersant les pierres de l'abbaye de Ghislenghien, avait cru étouffer en même temps l'esprit de vie qui animait ses habitants. Mais elle vit ses projets criminels déjoués par la sagesse divine. Elle était parvenue, il est vrai, à se procurer la satisfaction d'abattre cet arbre sept fois séculaire et de confondre ses débris avec la poussière du sol qu'il avait si longtemps ombragé de ses rameaux. Mais ce ne fut pour elle qu'une joie passagère. De ces ruines surgit bientôt un nouveau rejeton plein de sève et de vigueur qui est devenu lui-même un arbre vigoureux dont les fruits se conserveront. Le couvent de Hunneghem, destiné par la Providence à rendre d'importants services à l'Eglise et à la société, est ce précieux rejeton de la noble et antique abbaye, et les Bénédictines de Grammont perpétueront d'âge en âge la mémoire vénérée des Bénédictines de Ghislenghien. »

---

(1) Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome VIII 1871, page 83.

## CHAPITRE XI.

### Sous le sceptre de Guillaume I<sup>er</sup>.

**A**U mois d'Août 1816 Grammont était en fête. La petite ville célébrait le jubilé de la translation des reliques de St Barthélemi. Monseigneur de Broglie était venu se mettre à la tête de son peuple pour faire escorte à la chasse vénérable renfermant les précieux ossements du patron de la cité. Du sanctuaire dont elles venaient de prendre possession depuis quelques jours, les Bénédictines de Hunneghem s'associaient par leurs sentiments et leurs prières à la joie commune ; elles le faisaient avec d'autant plus de bonheur que la présence de l'auguste prélat à ces festivités devait avoir pour elles un épilogue bien désirable : Monseigneur de Broglie leur avait promis sa visite pour le lendemain du jubilé.

Cette promesse ne put être tenue. Le jour même de l'arrivée de l'évêque, le courrier de Gand vint l'avertir que sa présence ne pouvait se prolonger à Grammont et qu'on le réclamait au palais épiscopal. C'est que les événements venaient de prendre une tournure des plus inquiétantes.

Guillaume I<sup>er</sup> et ses ministres se montraient chaque jour de moins en moins bienveillants pour la religion catholique et déjà bon nombre de mesures vexatoires, émanées du cabinet de La Haye, étaient venues alarmer les consciences.

Monseigneur de Broglie avait donné des preuves d'une rare vaillance par ses résistances à Napoléon I<sup>er</sup> ; il était à ce titre, plus que ses collègues, suspect au gouvernement hollandais qui épiait tous ses faits et gestes avec des yeux d'Argus. Peu après son retour de Grammont, les choses s'envenimèrent au point que bientôt un mandat d'amener fut lancé contre le prélat qui n'échappa à la prison qu'en s'exilant volontairement sur les instances de ses amis.

L'espoir frustré de la visite épiscopale en 1816 fut pour les Sœurs de Hunneghem le prélude de toute une série d'épreuves. Elles aussi, allaient avoir leur part du calice d'amertume que les ministres calvinistes des Pays-Bas préparaient à leurs sujets catholiques de Belgique. Elles envisagèrent toutefois l'avenir si sombre avec assez de confiance pour se décider à faire un pas

en avant vers la restauration complète de leur existence religieuse.

Elles songèrent à reprendre le costume religieux qu'elles n'avaient encore osé revêtir jusqu'à ce jour, et elles sollicitèrent des Vicaires généraux de Monseigneur de Broglie la permission de le faire.

La réponse fut transmise à Hunneghem, le 8 Août 1817, par la main du chanoine le Surre.

Gand, 8 Août 1817.

Madame,

Je ne m'oppose en aucune manière à ce que les religieuses de votre communauté reprennent le costume religieux; j'en serais même charmé, eu égard aux motifs allégués dans votre lettre, si je n'avois quelque sujet d'appréhender qu'on ne vous tourmentât à cette occasion, Vous êtes sans doute plus à même, dans la ville que vous habitez, de juger si cette crainte est moins fondée que je ne le crois. C'est pourquoi je vous laisse à toutes pleine liberté de reprendre le costume religieux. Dites je vous prie à M<sup>me</sup> la Supérieure qu'elle peut recevoir les postulantes qui se présentent.

Je me recommande instamment à vos prières et à celles de la communauté et suis avec un bien sincère dévouement, Madame,

Votre très humble serviteur  
J. le Surre vic. gén.

Nous ne savons pas si les religieuses utilisèrent la permission accordée par le Vicariat pour la reprise de l'habit religieux, mais le livre des admissions nous assure qu'elles profitèrent de l'autorisation de recevoir des postulantes. En cette année 1818, une jeune fille de Ghoy, Rosalie Minsbruggen, fut admise comme novice choriste sous le nom de Sœur Benoîte.

Elle devait bien ardemment soupirer après la vie religieuse, cette pieuse demoiselle, pour se décider à entrer au couvent dans un temps où la situation religieuse était, on ne peut plus, précaire.

Pour tout esprit clairvoyant la persécution des religieux allait éclater du jour au lendemain. La presse officieuse dénonçait les congrégations religieuses comme un danger constant pour le gouvernement et le Conseil de la couronne était trop heureux de trouver un prétexte à ses vieilles haines calvinistes pour combattre à outrance ce soi-disant péril.

Le 9 Mars, le 11 Mai et le 17 Juin de l'année 1818 parurent trois décrets ministériels destinés à donner un coup mortel à la vie religieuse en Belgique. Les ordres contemplatifs étaient purement et simplement condamnés à l'extinction par la défense

d'accepter encore des novices. Les ordres enseignants étaient provisoirement épargnés, mais seulement à condition de soumettre leurs règles à l'approbation et à la correction du gouvernement.

On peut juger de l'alarme causée aux Bénédictines par la circulaire gouvernementale annonçant ces décrets. Elles étaient d'autant plus inquiètes qu'il ne leur était pas loisible de s'appuyer sur le pieux prélat, leur protecteur insigne et providentiel de la première heure. Heureusement, le Seigneur avait confié les rênes du gouvernement de l'Eglise de Gand à des mains vaillantes. Les Vicaires généraux Goethals et le Surre, secondés par le secrétaire M<sup>r</sup> Boussen, se montrèrent à la hauteur de la périlleuse situation du diocèse. Dignes mandataires de Monseigneur de Broglie, ils partagèrent aussi ses sympathies et ses sollicitudes pour le monastère de Hunneghem.

En ces heures tourmentées les Sœurs trouvèrent constamment en eux des conseillers et des défenseurs d'un dévouement inlassable : « Leur intérêt charitable à nous éclairer dans nos doutes, à nous consoler dans nos perplexités, écrivit plus tard la Mère Veranneman, exige de nous un souvenir reconnaissant, car ils nous ont soutenues lorsque les circonstances semblaient nous abattre totalement le courage. »

Du palais épiscopal vinrent en ces jours troublés de longues instructions, de nombreuses lettres, pour rassurer les Sœurs et leur dicter la ligne de conduite à suivre pour obtempérer aux exigences gouvernementales sans porter atteinte aux droits imprescriptibles de l'autorité ecclésiastique. Aidées par ces sages conseils, les Bénédictines de Grammont élaborèrent un règlement capable de rallier les approbations des censeurs ministériels en laissant intactes les prescriptions de leurs règles.

Il ne sera pas sans intérêt de citer ici ce document :

*Statuts Réglementaires de l'association ecclésiastique au  
ci-devant couvent d'Hunneghem dans la ville de Grammont.*

BUT DE L'ASSOCIATION.

Le but de l'association est de se consacrer au service de Dieu sous la règle de St Benoît et d'instruire la jeunesse du sexe féminin.

RÈGLEMENT.

- 1<sup>o</sup> Les religieuses sont soumises, quant au spirituel à l'évêque diocésain ; et quant au civil, au Magistrat de la Ville ; elles vivent en commun, sous la régence d'une Supérieure.

- 2° La Supérieure est choisie entr'elles à la pluralité des voix des membres professes, pour le terme de trois ans; au bout de ce terme l'on procède à un nouveau choix; la Supérieure sortante est rééligible.
- 3° La Congrégation aura des noviciats.
- 4° Les élèves du Noviciat ne pourront contracter des veux si elles n'ont seize ans accomplis. Les Veux des novices agées de moins de Vingt et un ans ne pourront être que pour un an. Les novices seront tenues de présenter les Consentemens de leurs père et mère; et en cas de dissentiment le Consentement du Père suffira; si l'un des deux est mort ou s'il est dans l'impossibilité de manifester sa volonté, il suffira du Consentement de l'autre; en Cas de décès des Père et Mère, ou si la Novice est un enfant naturel, ou bien si elle n'a ni Père, ni Mère, ni aïeuls, ni aïeules, ou si ceux-ci se trouvent dans l'impossibilité de manifester leur volonté, l'on devra produire les consentemens demandés par les articles 150, 159 et 160 du Code Civil.
- 5° A l'âge de vingt un ans les Novices pourront s'engager pour cinq ans. Cet engagement sera fait en présence de l'évêque ou d'un ecclésiastique délégué par celui-ci, et de l'officier civil qui dressera l'acte et le consignera sur un Registre double, dont un Exemplaire sera déposé entre les mains de la Supérieure et l'autre à la régence de la ville.
- 6° Les membres de l'association peuvent se séparer de la communauté par le consentement de leur évêque, par l'ordre duquel l'on peut aussi les renvoyer pour des cas légitimes.

REVENUS, BIENS ET DONATIONS.

- 7° Chaque associée conservera l'entière propriété de ses biens et revenus, et le droit de les administrer et d'en disposer, conformément au code civil.
- 8° Elle ne pourra, par acte entre-vifs, ni y renoncer au profit de sa famille, ni en disposer, soit au profit de sa congrégation, soit en faveur de qui que ce soit.

DISPOSITION GÉNÉRALE,

- 9° L'on se conformera quant a l'administration des biens et revenus de la congrégation aux dispositions contenues dans le décret du 28 Février 1809.

Grammont, le 2 Décembre 1820.

Le 2 Décembre 1820 la Sœur Reine Eulalie envoya ce règlement au Magistrat de Grammont en les accompagnant de la lettre suivante.

A Messieurs Le Bourguemaître et Échevins de la Ville.

Messieurs,

Depuis l'arrêté de Son Excellence le Gouverneur de la province La Flandre Orientale, qui nous intime la Volonté du Roi : que chaque communauté Religieuse est tenu de produire les Règles et Statuts qu'on y observe, afin d'obtenir L'autorisation requise pour leur Existance Légale ; nous présentons ici les nôtres, avec toute la Confiance que nous inspire, Messieurs, Votre zèle pour le bien général, et particulier de vos administrés. Espérant qu'appuyées de Votre opinion sur notre conduite constante envers le Magistrat et le public, Vous nous obtiendrez de la Bonté Paternelle de Sa Majesté le Bienfait d'une assurance d'Existance Légale en Corps Religieux tel qu'il se trouve érigé ici depuis plus de deux siècles. Ce qui nous mettra à même d'exercer notre zèle pour le bien et l'instruction de la jeunesse, par le secours de nouveaux Sujets pour nous seconder.

Sœur Reine Veranneman, par ordre de la Supérieure, et les Religieuses composant la Communauté des Religieuses d'Hunneghem.

Du Couvent d'Hunneghem à Grammont  
Ce 2 Décembre 1820.

Bien longtemps la réponse devait se faire attendre L'existence du monastère pendant toute l'époque de la domination hollandaise allait être toute entière tissée de perplexités. Toutefois les Sœurs, confiantes en la Providence, se mirent à pratiquer les devoirs de la vie religieuse et à s'adonner à la belle œuvre de l'éducation sans se laisser arrêter par le caractère précaire de leur situation.

Deux jeunes filles de Popuelles avaient été admises, en 1818 et 1819, en qualité de Sœurs converses. Lorsque le temps d'épreuve de la dernière allait expirer, la Mère Nathalie s'adressa au Vicariat pour demander l'autorisation d'admettre ces deux novices avec la Sœur Benoîte à la profession.

La demande fut accueillie favorablement : le 18 Janvier, le Vicaire général écrivait à la supérieure :

Madame,

D'après la lettre que vous nous avez écrite, le 10 de ce mois, Nous venons d'autoriser M<sup>r</sup> Le Doyen de Votre District pour examiner les trois novices de Votre Communauté, dont le temps

d'épreuve est expiré. Et comme Vous êtes compris dans la classe des enseignantes, rien n'empêche de les admettre au Profès, si Mr Le Doyen les trouve capables. Il n'est pas peut-être inutile de Vous observer que la prudence exige de faire cette cérémonie sans éclat pour éviter tout désagrément à ce sujet.

Conformez Vous au reste pour les demandes qu'on Vous pourroit faire au conseil de Mr Le Doyen et croyez au bien sincère attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être en N. S. J.-C.

Madame

Votre très humble serviteur  
A. C. Goethals Vic. gén.

Cette autorisation ne put être utilisée pour le moment ; les trois premières novices du monastère ressuscité ne firent profession qu'en 1825. En raison de la physionomie toujours plus inquiétante des temps on n'osa même en secret procéder à cet acte. Il eut été bien opportun cependant de pouvoir agréger définitivement ces trois nouvelles religieuses à la communauté, car la mort vint en cette année 1820 faire deux vides dans les rangs en enlevant deux des Sœurs converses de Ghislenghien qui étaient venues apporter à leurs consœurs de Grammont ce qui leur restait de force et de vie. Leur perte fut d'autant plus sensible que c'étaient des âmes bien édifiantes. L'une, la Sœur Marie Françoise Bert, portait depuis neuf ans sans une plainte un affreux cancer ; l'autre Sœur Louise Capron gardait dans son corps de quatre-vingts ans les ardeurs d'un cœur juvénile pour s'immoler et se renoncer. Peu de temps avant sa mort, en une journée de froid excessif, elle répondait candidement à la Prieure qui l'envoyait se chauffer près d'un poêle : « Mais, ma Mère, il ne faut pas que je prenne de mauvaises habitudes. »

Heureusement, malgré la rigueur de la situation, quelques postulantes vinrent encore s'offrir à la Mère Nathalie et relever les confiances prêtes à défaillir.

Le 24 octobre 1821, le bourgmestre de Grammont vint apporter à Hunneghem la réponse de l'administration centrale à l'envoi des statuts de l'année précédente. Cette réponse était l'exemplaire même du règlement envoyé au gouvernement. Le directeur général des cultes y avait, à l'encre rouge, indiqué les modifications qu'il jugeait nécessaires.

Laissons encore la parole à la Sœur Veranneman, narrant cette visite au Vicaire général du diocèse, le chanoine De Meulenaere :

Monsieur Le Vicaire Général,

Les pièces ci-jointes nous furent remises hier par Mr Le Bourguemaître en personne, qui nous fit, comme à l'ordinaire des

grandes protestations de bienveillance pour notre communauté ; et nous accorda 15 jours pour nous décider à faire les changemens demandés aux art. de constitution présentés l'année dernière d'après vos avis sans aucune répugnance ; mais nous en trouvons infiniment à faire les changemens exigés dans les art. 6, et 7, qui semblent entièrement oposés à la Règle que nous déclarons professer ; et le dernier surtout à détruire tout les vœux religieux, même temporaires puisqu'on prétend la conservation d'une liberté entière, plus étendue qu'en un Etat Civil.

Si de telles conditions étoient seulement présupposées par le gouvernement dans son autorisation pour nous maintenir, notre oposition de sentimens trouveroit une consolation, dans la disposition invariable où nous sommes de n'en tirer parti que comme l'Eglise l'entend, et le tolère ; mais ici on veut que nous déclarassions et signions que telle chose existe, et est adoptée par nous comme une Règle positive.

Daignez par grâce, Monsieur, nous prescrire le plutôt possible une Règle de conduite à cet égard. Car sauf Votre avis paternel, nous sommes disposées à ne pas répondre, et de ne plus insister sur l'effet de notre Représentation, vu l'opposition à notre état réel.

Ma Rév<sup>de</sup> Mere et la Communauté dont je suis l'interprête se joignent à cette très humble Supplication, et à l'assurance de la soumission entière et parfaite avec laquelle.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante  
S<sup>r</sup> Reine Veranneman  
Religieuse d'Hunneghem.

Grammont, ce 25 8<sup>bre</sup> 1821.

Nous n'avons point retrouvé la réponse du chanoine De Meulenaere mais toujours est-il qu'un remaniement eut lieu et que dans le délai fixé les statuts revisés furent réexpédiés par l'entremise du magistrat de Grammont comme l'apprend cette lettre retrouvée aux archives :

N<sup>o</sup> 1283.

Grammont 15 novembre 1821.

Les Bourguemaitre et Echevins de la ville de Grammont.  
A S. E. Le Gouverneur de la Flandre Orientale.

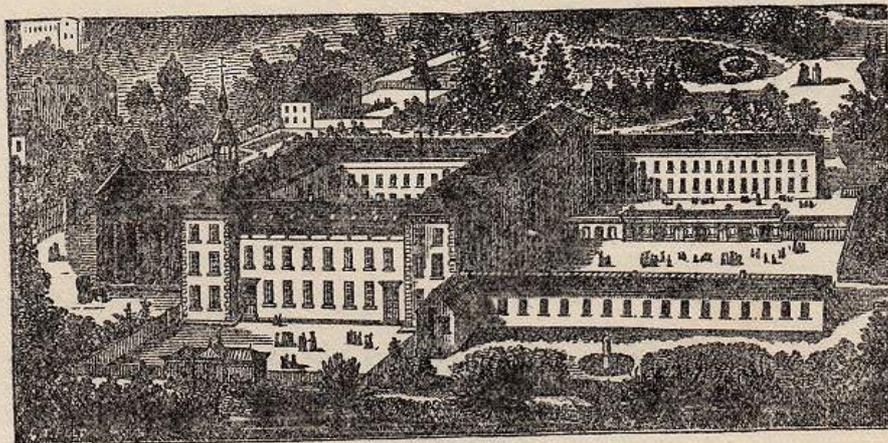
Monseigneur !

Il nous a été retourné, avec votre depêche du 18 du mois dernier, les statuts de l'association Religieuse de bénédictines

du Couvent dit d'Hunnegem en cette ville pour être de nouveau rédigés conformément aux changemens y indiqués en encre rouge par Sr. Er. Le Directeur Général des affaires du culte catholique ; nous avons l'honneur de vous renvoyer cette nouvelle Rédaction.

Cette association qui a pour but l'instruction publique est ici d'un avantage inappréciable en ce qu'elle donne aux Parens la facilité de faire donner une éducation soignée à leurs jeunes Demoiselles a peu de frais et pour ainsi dire sous leurs yeux ; il n'y a pas d'enfans pauvres, mais le prix de la pension est si modique que des personnes peu fortunées peuvent y placer leurs enfans ; le nombre des Elèves est en ce moment de vingt ; les progrès que l'on y fait sont remarquables et nous pouvons assurer votre Excellence que cette association mérite à tous égards la protection de l'administration locale et la bienveillance du Gouvernement. »

Cette chaude recommandation du bourgmestre et des échevins



Le Couvent des Joséphites à Grammont.

n'eut aucun résultat immédiat et l'on resta, comme autrefois, suspendu entre la crainte et l'espérance. Il y eut une lueur d'espoir de sortir de cette incertitude, lorsqu'en Juin 1823 Guillaume vint en personne visiter Grammont, et, fut reçu avec tous les honneurs que les cités flamandes aiment à rendre à leurs rois. On crut un instant que le prince aurait octroyé en don de joyeuse entrée l'autorisation officielle tant désirée. En ces jours, Grammont avait vu naître dans ses murs une congrégation religieuse nouvelle, celle des Joséphites. Leur fondateur, le chanoine Van Combrugge, avait jusque là, lui aussi, vainement tenté d'obtenir de Guillaume I la reconnaissance légale de son institut. Lors de la visite du Souverain, les élèves des Joséphites avaient formé

un des beaux groupes de son escorte d'honneur et avaient attiré son attention. Il avait parlé aux maîtres, loué leurs efforts et déclaré son estime pour leur œuvre. Mais ce fut tout : le royal « fiat » ne vint point.

Ainsi en serait-il pour Hunneghem ; oui, une appréhension nouvelle vint s'ajouter encore à celles qui déjà resserraient les cœurs.

Le 1<sup>er</sup> février 1824, un arrêté ministériel exigea, pour les associations religieuses vouées à l'enseignement, la possession du diplôme de capacité, exigé pour les instituteurs, et défense fut faite d'admettre à la vêtue ou à la profession toute jeune fille qui ne serait porteur d'un tel diplôme. Cette mesure rendait de plus en plus difficile le recrutement de nouveaux sujets et reculait de plusieurs années l'entrée des postulantes forcées de se préparer, par un long stage, à subir ces examens.

Qu'allait devenir Hunneghem ? Deux Sœurs venaient de mourir à quelques semaines d'intervalle. Il n'y avait plus que cinq professes, dont trois avaient près de quatre-vingts ans ; les deux autres avaient à remplir toutes les charges de la communauté et du pensionnat.

Les Sœurs trouvèrent, en ces pénibles conjonctures, un nouveau soutien dans l'éminent ecclésiastique dont nous venons de rappeler le nom comme fondateur des Pères Joséphites, le chanoine Van Combrugge.

Il était supérieur du collège d'Alost, mais les intérêts de la famille religieuse dont il venait de jeter les bases le ramenaient souvent à Grammont, sa ville natale. Dévoué jusqu'à l'enthousiasme à l'œuvre de l'éducation, il ne se contentait pas du bien réalisé dans son collège et dans la maison des Joséphites ; il voulait aussi étendre les bienfaits de l'instruction chrétienne aux filles et ce zèle lui inspira bientôt la pensée de la fondation de deux congrégations enseignantes de religieuses. En attendant, il ne pouvait rester indifférent à ce pensionnat de Hunneghem qu'il avait vu renaître sous ses yeux et auquel le rattachait plus d'un lien : le nom de sa mère, Cécile Spitaels, évoque le souvenir de plusieurs grands bienfaiteurs du monastère.

Nous avons retrouvé une preuve de ses sollicitudes pour les Bénédictines dans une lettre que lui adressa M. Raepsaet, secrétaire de l'évêché de Gand, au sujet des inquiétudes des Sœurs par rapport à l'arrêté royal dont nous venons de parler.

« Monsieur, lui écrit ce prêtre, (3 Avril 1824), les statuts des religieuses de Hunneghem a ce que je crois, ayant été présentés déjà, et cette communauté se trouvant sur le tableau du Gouvernement, ces dames ne peuvent rien faire de mieux que d'écrire une

fois à M<sup>r</sup> le Gouverneur pour se recommander, et de s'adresser à leur grand protecteur, M<sup>r</sup> l'Abbé Devillers à Bruxelles, afin qu'il agisse en leur faveur chez M<sup>r</sup> Goubau.

Quant à l'examen, celui-ci n'aura lieu qu'après la Semaine S<sup>te</sup> quoiqu'il ait été annoncé pour cette semaine. Ces dames seront prévenues de la part du Jury, du jour, alors il ne leur restera qu'un moyen, celui d'écrire au Gouverneur pour être dispensées de ce voyage, et je doute fort qu'on leur accorde leur demande, sinon que M<sup>r</sup> le Gouverneur fit ceci pour elles : mais qu'elles ne fassent rien avant d'être averties.

Ne connaissant aucune de ces Dames j'ai préféré répondre à vous Monsieur, saisissant cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon sincère dévouement.

Votre très humble serviteur  
R. S. Raepsaet.

Cette lettre fut de près suivie par une autre du même correspondant annonçant à la Prieure de Hunneghem qu'il venait d'obtenir pour la Sœur Veranneman le diplôme de capacité exigé par les lois, grâce auquel déclare-t-il « votre maison est autorisée à continuer l'instruction. »

Fortes de cette situation légale, les Sœurs se décidèrent alors à une nouvelle démarche plus conséquente, une supplique adressée directement au roi. (1)

Nous aimons à citer encore ce document d'autant plus que tout ce chapitre appartient à une période assez peu connue de l'histoire religieuse de Belgique.

A Sa Majesté Le Roi D'hollande, Et des Pays Bas

Sir !

Ayant été des premières à obtempérer aux ordres de Votre Majesté qui enjoignait aux congrégations religieuses de lui présenter leurs statuts à la fin d'en obtenir une Existence légale, et ayant aussitôt adressé les nôtres à la Régence, croyant ne pouvoir mieux faire parvenir au pied du Trône notre très humble suplique qui dès le mois de Décembre 1820 fut Envoyée à Son Ex. Le Gouverneur de la province et de là à la Direction des Affaires du Culte Catholique. Cependant plus de 3 ans se sont écoulées sans que nous puissions prévoir aucunement la décision

---

(1) Le 21 Février de cette même année 1824, les bourgmestre et échevins de Grammont avaient adressé une nouvelle supplique au Gouverneur de la Flandre Orientale pour témoigner de leur impatience à voir reconnu officiellement le couvent qui, affirmaient-ils, rendait de signalés services à leur cité. Archives communales. Vol. 3 n<sup>o</sup> 158.

de Votre Majesté à notre égard, quoique Sa Sollicitude paternelle ait répondu aux Vœux de tant d'autres Congrégations, ayant pour but l'instruction de la jeunesse ou le soulagement de l'humanité. Et ce délai, Sir, nous tient dans une incertitude aussi affligeante que préjudiciable à notre but :

1<sup>o</sup> par la nécessité de nous agréger les sujets qui aspirent de nous seconder.

2<sup>o</sup> Celle d'augmenter les logemens, tant pour les élèves, que pour d'autres personnes du sexe peu moyennées, qui par veuvage ou vieillesse cherchent à se retirer dans un azile paisible, et peu frayeux, projets essentiels, qui restent en stagnation depuis quatre ans ; malgré l'augure favorable donnée tant de fois par l'autorité locale : nous faisant entrevoir que, *ce délai ne provient aperemment que de la grande complication d'affaires et de rapports à présenter à Votre Majesté, dont la bienveillance nous est un trop sur garant pour douter de notre sort futur.*

Ce sont donc ces motifs de crainte et de confiance qui nous mettent ici au pied de Votre Majesté, présentant de nouveau nos Statuts ci-joints, pour réclamer l'assurance de notre Existence Légale en Corps Religieux, grâce, qui nous mettant à même de remplir notre but pieux, ajoutera le sentiment de la plus vive reconnaissance à celui de la soumission respectueuse et filiale avec laquelle nous avons déjà l'honneur d'être

Sir !

De Votre Majesté

Les très humbles et très obéissantes sujettes :

Sœur Reine Veranneman

au nom de ma Supérieure et Consœurs.

Cette supplique comme les précédentes resta sans réponse et n'enleva rien des craintes et des périls des pauvres Bénédictines. Aussi est ce dans la plus stricte intimité qu'en l'année 1825 les Sœurs Benoîte, Barbe et Marie de St Pierre firent leur profession religieuse et que la demoiselle Séraphine de Middeleer fit son entrée au couvent.

Cette profession et cette entrée furent les dernières joies de la bonne Mère Nathalie de Landsheere. Le 19 Décembre de cette année, elle mourut à l'âge de quatre vingt quatre ans après avoir exercé pendant neuf ans et demi la charge de supérieure.

Appelées à lui donner une remplaçante les religieuses n'eurent aucune peine à fixer leur choix. Avec une unanimité complète les voix se portèrent sur la Sœur Reine Veranneman. Sa munificence lors de l'achat du couvent, ses vertus remarquables, son caractère aimable et conciliant la destinaient à être Prieure.

D'ailleurs, depuis la rentrée à Hunneghem, elle avait été dans toute la force du terme le bras droit de la Mère Nathalie ; toutes les lettres, les comptes et les annales de l'époque que nous avons retrouvés sont écrits de sa main.

Elle eut dès les premiers mois de son supériorat le bonheur d'admettre à la profession secrète quatre novices choristes entrées pendant les trois dernières années, les Sœurs Placide, Robertine, Florentine et Marie Aldegonde. Mais à cette consolation devait succéder rapidement une épreuve.

Des mesures de plus en plus restrictives de la liberté des cultes venaient d'être prises. Les couvents ne pouvaient plus ouvrir les portes de leur chapelle au public et le 6 Décembre 1826 cette mesure fut appliquée à Grammont. Ce jour là les Pères Joséphites et les Bénédictines s'entendirent intimer l'ordre de fermer leur église.

Nous avons retrouvé la sévère missive que reçut le monastère à cette occasion :

Grammont, 6 Décembre 1826.

Par une dépêche du 1<sup>er</sup> de ce mois S. Ex. le Gouverneur nous annonce qu'il a été rapporté à l'administration qu'au ci-devant couvent d'Hunneghem l'on accorde l'accès de la chapelle au public et à certaines personnes privilégiées.

Ce Magistrat me fait remarquer que cela est contraire au lois en vigueur et aux désirs de Sa Majesté et il ordonne de prendre les mesures les plus sévères pour que cet oratoire ne soit dorénavant ouvert ni au public, ni même à des personnes privilégiées.

En conséquence nous venons vous engager à veiller à ce que ces contraventions ne se produisent plus car nous avons donné les instructions nécessaires à qui de droit pour assurer l'exécution de ces ordres et pour surveiller ces agissements.

Nous espérons que vous n'allez pas nous containdre à avoir recours à des mesures de rigueur pour assurer l'obéissance aux lois en ce point.

Le Bourgmestre et échevins de Grammont.

Devant cette menace de poursuites judiciaires, la Prieure de Hunneghem ne pouvait faire autre chose que se résigner à fermer dorénavant la chapelle au public au grand regret des habitants du voisinage qui, comme nous le dirons plus loin, témoignèrent bientôt d'une façon éclatante, combien cette mesure tracassière leur pesait.

Au chagrin causé par ces difficultés sans cesse renaissantes s'ajouta, en 1827, pour la Mère Veranneman la douleur de perdre

dans l'espace de cinq jours deux de ses filles, cueillies par la mort à la fleur de l'âge : les Sœurs Benoîte Minsbruggen et Séraphine De Middeleer, âgées l'une de vingt-neuf, l'autre de vingt-huit ans seulement. En annotant leur décès au livre des nécrologies, la supérieure se console en notant de la première qu'elle fut « un exemple de régularité, de détachement, de tout ce qui est terrestre et surtout de silence perpétuel. » Puis, elle ajoute, à propos de la seconde, qu'« elle mourut en laissant un souvenir édifiant de sa ferveur, de son attachement tendre au service de Dieu et à toutes les pratiques de la S<sup>te</sup> Règle. Elle a, conclut-elle, beaucoup moissonné en peu de temps. »

Ce double décès fut, au mois de Juillet 1827, suivi de celui d'une des deux survivantes de l'ancienne communauté, la Sœur Augustine de S. Adrien qui mourut âgée de soixante-dix-sept ans. Elle avait connu, plus que bien d'autres, les angoisses et le dénuement des jours mauvais de la Terreur mais sa confiance sans bornes en la Providence divine et son attachement inviolable à son état l'avaient fait triompher de tous les obstacles à sa persévérance dans la vie religieuse. Malgré ses soixante-six ans, elle était rentrée joyeuse et pleine de courage à Hunneghem dès le premier jour de la restauration.

Outre trois entrées de postulantes et une profession secrète nous avons à annoter, en ces dernières années passées sous le sceptre du roi de Hollande, de nouveaux efforts pour obtenir l'existence légale de la communauté.

Un mot du Gouverneur, de passage à Grammont en 1828, avait ranimé la confiance à Hunneghem. Un notable de la ville s'était hasardé à intercéder vivement auprès de ce haut fonctionnaire en faveur des Sœurs. Pour mettre un terme à d'éternels délais, il avait déclaré qu'il redoutait que les Bénédictines lasses d'attendre, ne prissent le parti de s'expatrier, privant ainsi la ville de leurs écoles estimées par tous. « Et pourquoi le feraient-elles ? » avait répliqué le gouverneur, puisqu'on les laisse tranquilles ? »

On avait vu dans ces paroles un indice de dispositions plus favorables du pouvoir et, nonobstant l'insuccès de toutes les démarches passées, les religieuses s'étaient décidées à une nouvelle tentative.

Le 5 Juin 1829, Guillaume I visitait une seconde fois Grammont. « A l'arrivée du Roi en cette ville, écrit la Mère Veranneman au secrétaire de l'Evêque (1), plusieurs de mes consœurs insistent pour que je profitasse du moment pour lui faire une nouvelle représentation. La veille j'entrepris d'écrire au moins à la Régence

---

(1) Lettre du 1 Septembre 1829. Archives de l'évêché à Gand.

pour nous recommander à sa bienveillance auprès de Sa Majesté, ce qui fut si bien pris qu'ordre fut donné aussitôt au secrétaire de dresser une requête que je n'eusse qu'à signer. »

Cette supplique fut non seulement acceptée par le Roi mais aussi prise sérieusement en considération. En effet, le 13 Juillet, elle fut renvoyée au Magistrat de Grammont par le Gouverneur avec une nouvelle demande de renseignements au sujet de l'utilité publique du monastère.

Le 15, le bourgmestre et les échevins répondirent que l'établissement des Bénédictines rendait des services inappréciables à leurs administrés, qu'ils seraient heureux de les voir reconnues par le Roi et que toute la ville applaudirait à cette résolution de sa Majesté. (1)

Ce ne fut plus la cour de La Haye mais de graves évènements politiques qui vinrent apporter une réponse, cette fois favorable, à la recommandation de l'édilité grammontoise. Le 26 août 1830, la révolution belge éclata à Bruxelles et, comme une traînée de poudre, le mouvement insurrectionnel s'étendit à la nation entière. Dès le 30 Août, les premiers symptômes de troubles se firent jour à Grammont. Le samedi 5 Septembre, Hunneghem fut le théâtre d'une de ces scènes de revanche populaire, nombreuses en ces jours.

Nous venons de rappeler qu'en 1826 les Bénédictines avaient reçu l'ordre de fermer leur chapelle au public ; les cloches du petit sanctuaire avaient en même temps été condamnées à un silence perpétuel. Les habitants du quartier voulurent montrer leur adhésion à la révolution, éclatée dans la capitale, par le mépris formel de ces deux prescriptions vexatoires à l'endroit du couvent. Mgr Van de Velde, l'évêque de Gand, en tournée pastorale dans le district, était attendu à Hunneghem, le lendemain, pour confirmer une religieuse et une centaine d'élèves. Les voisins voulurent être de la fête et prétendirent qu'une telle cérémonie, malgré la Régence, ne se ferait point portes closes. Ils vinrent en masse, conduits par le doyen de la section, demander à la Prieure s'ils seraient admis à l'église le jour suivant. La Mère Veranneman ne crut point devoir refuser. Heureux de cette concession, les patriotes grammontois en voulurent obtenir une deuxième. Ils demandèrent de pouvoir sur-le-champ entrer dans le sanctuaire fermé depuis quatre ans. Il eut été malaisé de le refuser. La Prieure fit ouvrir les portes, et l'antique chapelle, déserte depuis quatre ans, fut envahie par la foule, en dépit des

---

(1) Archives communales de Grammont n° 469/889. On possède une copie de cette requête à Hunneghem.

défenses de la municipalité. C'étaient toutefois des insurgés pacifiques qui faisaient irruption en ce temple car on les vit tous se jeter à genoux et prier quelques instants avec ferveur devant cet autel sur lequel tant de fois ils avaient déposé leurs prières.

Quelque chose manquait encore à leur affirmation d'indépendance. Les cloches étaient encore toujours là, dans ce mutisme imposé par un pouvoir oppresseur. Ne convenait-il pas qu'elles proclamassent au loin, que les Grammontois entendaient secouer enfin un joug odieux et insupportable ?

Ces bons bourgeois le crurent et lorsqu'ils eurent terminé leur prière on vit celui, qui semblait être leur chef, s'approcher de la grille du chœur et demander de pouvoir parler à la supérieure. La Mère Veranneman se présenta. « Ma Mère, lui dit-il, faites aussitôt sonner les cloches pour annoncer à la ville la réouverture de l'église. » Cette fois la Prieure s'épouvanta. Faire sonner les cloches n'était-ce pas braver l'autorité et provoquer la répression ? Le pays n'était point encore affranchi de la domination hollandaise et les fonctionnaires, les gendarmes, les soldats de Guillaume étaient encore toujours à leur poste. La supérieure répondit donc que l'on sonnerait la cloche le lendemain à l'occasion de l'arrivée de l'évêque ; que cela suffirait pour apprendre à la population que l'église du monastère était rendue au culte public. La réponse était sage et adroite mais elle ne put satisfaire ce peuple impatient de se montrer libre.

Un des patriotes crut pouvoir se passer des permissions de la Prieure ; d'une main vigoureuse il saisit la corde et des notes joyeuses, depuis quatre ans inconnues dans le quartier, s'échappèrent du petit clocher de Hunneghem.

Cet épisode révolutionnaire n'eut point de conséquences fâcheuses pour le monastère. La police du Roi Guillaume n'eut guère l'occasion d'intenter des poursuites. Le 4 Octobre suivant, le Congrès proclamait l'Indépendance de la Belgique.

---

## CHAPITRE XII.

### Épanouissement nouveau.

**A**PRÈS avoir décrété l'Indépendance belge, le Congrès national de 1830 proclama solennellement la liberté absolue des cultes et de l'association en Belgique.

Quoique oubliés des droits imprescriptibles de l'Eglise, ces deux articles fondamentaux de notre constitution avaient des conséquences heureuses pour la renaissance et le développement de la vie monastique dans notre pays. Ils anéantissaient les odieuses prescriptions par lesquelles le gouvernement de Guillaume I<sup>er</sup> avait cherché à arrêter l'élan vers la restauration religieuse, né au lendemain du Concordat.

Hunneghem pourrait dorénavant ouvrir ses portes, toutes larges, aux jeunes filles désireuses de s'y dévouer à la louange de Dieu et à l'éducation de l'enfance. Toutefois, la confiance des religieuses nous apparaît encore chancelante puisqu'à deux reprises, entre 1830 et 1833, nous trouvons mentionnées dans les registres, des professions émises en secret comme à l'époque de la domination hollandaise. Il est vrai, la deuxième fois (19 Mars 1833) on a timidement fait un pas en avant: la communauté se réunit pour la circonstance à l'église, (1) mais le cérémonial d'usage est encore écarté.

---

(1) Les deux dernières religieuses contraintes à se résigner à la profession secrète furent les S<sup>rs</sup> Benoîte de S. Nicolas et Joséphine de S. Gertrude. Dieu permit qu'elles eurent à semer dans les larmes pour leur laisser récolter dans la joie. Leur entrée courageuse à une époque troublée et leur noviciat angoissé devinrent les bases d'une vie vertueuse remarquable. Celle de la sœur Joséphine n'embauma pas longtemps le cloître car, après trois ans de profession, elle fut trouvée mûre pour le ciel. Depuis longtemps elle y avait fixé sa demeure par un détachement total. « Ma Mère, mes frères, mes sœurs, je retrouve tout cela en mon Dieu » déclarait-elle à sa supérieure avec une lucidité parfaite avant de mourir. Sa compagne de profession, la sœur Benoîte, eut une plus longue carrière et jusqu'en 1854 rendit à la communauté les services les plus signalés, tout spécialement comme maîtresse des novices. Elle enseignait ses filles plus par l'exemple que par la parole « son recueillement a-t-on écrit d'elle, était continuel; il suffisait de la voir pour se sentir porté vers Dieu..... Son visage enflammé faisait assez connaître le feu dont son cœur était embrasé. Plusieurs ont avoué que dans les moments de sécheresse et de distraction, un coup d'œil sur cet ange, c'est ainsi qu'on l'appelait souvent, ramenait leur ferveur et leur dévotion. »

Cette conduite n'était pas le fruit d'une pusillanimité excessive ; elle était, les chroniques sont formelles à ce sujet, dictée par l'évêque du diocèse, M<sup>gr</sup> Van de Velde. Cependant l'avenir apparaissait aux catholiques belges de plus en plus serein et l'on pouvait, sans témérité, se convaincre de l'avènement définitif d'une ère de véritable paix religieuse.

Ce sentiment gagna aussi insensiblement les âmes des Sœurs de Hunneghem et, en 1832, elles se décidèrent à entreprendre de grands travaux de construction au monastère. Lors de la rentrée en 1816, elles n'avaient plus trouvé que des locaux fort exigus et elles avaient été obligées de transformer les anciens parloirs en classes pour leurs pensionnaires. La Mère Veranneman résolut de prolonger l'ancien corps de logis en y ajoutant un assez vaste bâtiment destiné à abriter dorénavant les élèves. Vers les Pâques de l'année suivante, ce travail fut achevé.

Il avait été entrepris non seulement pour rendre les parloirs à leur première destination, mais encore pour permettre de reconstituer dans son intégrité l'antique clôture. M<sup>gr</sup> Van de Velde réalisa ce vœu des Sœurs en envoyant au couvent, le 11 Juillet 1834, le doyen Van Dorslaer, curé de Moerbeek, chargé de procéder à cet acte canonique.

Le délégué de l'évêque eut à accomplir une cérémonie plus touchante encore que l'établissement de la clôture. Ce jour avait été choisi aussi pour l'émission solennelle et publique des vœux de toutes les religieuses entrées en religion depuis la réorganisation du monastère. Treize Sœurs eurent le bonheur d'être admises simultanément à ce rite touchant : neuf étaient choristes et quatre converses ; onze d'entre elles s'étaient déjà auparavant liées au Seigneur par des vœux secrets. Ce dut être un des plus beaux jours de Hunneghem que ce 11 Juillet 1834 ! Jamais, depuis l'existence du monastère, treize religieuses ne s'étaient trouvées réunies au pied des autels pour une cérémonie de profession. Dans l'effusion des joies fraternelles, goûtées en cet heureux moment, on oublia les longues peines que dix-huit années de luttes, de périls, d'inquiétudes, avaient accumulées dans les cœurs.

Il est écrit que le deuil et la joie se suivent de près ici-bas, « *Extrema gaudii luctus occupat* » ; le cœur de la Mère Veranneman, épanoui à la vue de la belle et vaillante couronne de filles qui l'entourait, allait recevoir un coup mortel.

La Sœur Eléonore de Lauzières, son ancienne consœur de Ghislenghien, la compagne de son exil aux jours mauvais de la Terreur, son auxiliaresse fidèle dans la restauration de Hunneghem, lui fut enlevée le 11 Novembre 1834. Pendant dix-huit ans cette généreuse fille de S<sup>t</sup> Benoît s'était mise au service de sa commu-

nauté nouvelle avec un dévouement sans réserve et sans calcul. Nommée cellière dès la rentrée au monastère, elle eut à diriger les nombreux travaux de restauration nécessaires après le long abandon de la propriété. La Mère Nathalie, âgée de plus de soixante-quinze ans, était obligée de lui laisser tous les soucis de l'administration matérielle de la maison.

A ces sollicitudes accablantes, s'ajoutèrent pour la Sœur Eléonore les fonctions de maîtresse des novices et de maîtresse du pensionnat. Nonobstant son état maladif, elle s'acquitta avec un zèle exemplaire de tous ces emplois et trouvait encore le temps de remplacer par intervalles la Sœur sacristine. Ce travail excessif eut raison de ses forces; elle fut atteinte d'une maladie nerveuse et d'une inflammation qui la tourmentèrent cruellement pendant les dernières semaines de sa vie. Lorsqu'elle expira doucement entre les bras de ses Sœurs dans les sentiments d'une résignation absolue, elle avait soixante-sept ans dont quarante-quatre avaient été passés dans la maison du Seigneur.

Trois postulantes vinrent en cette année s'offrir à la Prieure du monastère et par leur ferveur parvinrent à lui faire oublier quelque peu la douleur causée par le trépas de la Dame de Lauzières.

D'ailleurs, nombreux travaux en voie d'exécution captivèrent aussi à cette époque les pensées et les efforts de la Mère Veranneman. Les nouvelles classes devaient être achevées et ameublées, les anciens parloirs aménagés et munis de grilles, les appartements claustraux, dortoirs, caves, salles de communauté réclamaient des réparations urgentes; l'église, plus que le reste, exigeait impérieusement des restaurations. Aux ravages du temps s'était unie la violence des éléments pour ruiner l'antique demeure. Le 18 Juillet 1834, un orage épouvantable se déchaîna sur Grammont et Hunneghem ne fut point épargné. Un grand nombre d'arbres furent arrachés au jardin et au verger, la foudre endommagea le clocher et le toit, les vitres furent brisées et le pignon du nouveau bâtiment du pensionnat fut en partie démoli.

Tandis que l'on réparait ces dommages et que l'on achevait l'aménagement de la maison, une heureuse nouvelle parvint au couvent. M<sup>gr</sup> l'évêque de Gand annonçait sa visite pour le mois de Septembre 1835. Il vint, en effet, et sa présence fut un puissant encouragement pour les bonnes Sœurs tout heureuses de pouvoir pendant quelques heures contempler l'humilité et la bonté paternelle de ce vénérable prélat. En souvenir de sa visite, il accorda une indulgence de quarante jours pour la récitation des litanies de Lorette devant une image de l'Immaculée Conception, placée

au chœur des religieuses, et il confirma, pour autant que la chose *pourrait* être nécessaire, les indulgences que le cardinal Thomas d'Alsace avait autrefois concédées pour les prières à réciter devant la statue de la sainte Vierge placée dans la salle de communauté. (1)

Cette visite épiscopale est un des rares événements de l'époque dont la chronique, trop sobre en détails, nous a conservé la mémoire. Au milieu de la froide énumération des travaux de construction et des inscriptions régulières de postulantes nous ne cueillons qu'un souvenir, à rappeler ici : celui de la belle et douce mort de la Sœur Julienne Nerinck. Cette jeune Bénédictine avait à peine émis ses vœux, lorsqu'une maladie de langueur l'atteignit et en quelques mois la conduisit aux portes du tombeau ; le 25 Octobre 1837, elle était agonisante. Toute la communauté l'entourait pour lui faire ses adieux et quelques religieuses ne pouvaient retenir leurs sanglots. Quand la malade le remarqua elle déclara d'une voix joyeuse : « Vous pleurez, moi je ris ! On ne pleure pas quand on va en paradis ! On doit se réjouir, n'est-ce pas, ma Révérende Mère ? » Le lendemain, les yeux toujours fixés sur le crucifix, elle allait prendre possession des joies célestes dont elle semblait déjà avoir un avant-goût.

En 1840, M<sup>gr</sup> Delbecque, le successeur de M<sup>gr</sup> Van de Velde sur le siège épiscopal de Gand, vint la première fois visiter Hunneghem et y administrer le sacrement de la Confirmation à trente-deux élèves. Il célébra la sainte messe dans l'église du couvent et, accompagné du clergé paroissial de la ville ainsi que du directeur du monastère, il entra dans la clôture pour recevoir les hommages des Sœurs dans leur chambre de récréation et ceux des pensionnaires dans leur salle d'étude.

Deux ans après cette visite, il accorda à la communauté l'autorisation d'avoir un cimetière privé dans l'enclos du jardin, si on parvenait à obtenir la permission des autorités civiles. Le Principal du collège, l'abbé Meul, en ce temps directeur de la maison, sut mener si adroitement cette affaire que, le 20 Juillet 1842, il obtint cette autorisation. Nous aimons à rapporter ici cette concession comme un document intéressant pour l'époque :

Les bourgmestre et échevins de Grammont,

Déclarent, en ce qui les concerne, ne point s'opposer à ce que les Dames religieuses Bénédictines établissent dans l'enclos de

---

(1) Voyez à ce sujet page 62.

leur couvent en cette ville, un cimetière pour l'ensevelissement des membres de la communauté qui viendraient à y décéder, moyennant pour les dites Dames de se conformer au prescrit de la loi.

Grammont, 20 Juillet 1842

Les bourgmestre et échevins susdits

J. Druvé

Adolphe Bogaert

J. D. Verhaeghe (1)

La première tombe creusée dans ce nouveau cimetière fut celle de Sœur Dorothee de St Jérôme, dernière survivante de l'ancienne communauté qui, après cinquante-quatre ans de vie religieuse, mourut le 7 Décembre 1842.

Déjà depuis vingt-trois ans la Mère Veranneman gouvernait le monastère, lorsqu'au mois de Juin de l'année 1849, M<sup>sr</sup> Delbecque vint présider les élections. Quand le prélat eut célébré la S<sup>te</sup> Messe et inspecté la maison, vint le moment de procéder au scrutin. Alors une scène touchante eut lieu. Toutes les Sœurs le supplièrent de vouloir confirmer leur Prieure dans sa charge et de la nommer à vie. Cette requête était grave et inattendue, mais devant l'unanimité et la spontanéité qui l'avaient dictée, l'évêque crut devoir s'incliner. Il accéda aux désirs de la communauté, dit la chronique, « au grand regret de cette bonne Mère qui avait depuis longtemps un si grand désir d'être déchargée de la supériorité. »

Seule la mort pourrait dorénavant réaliser ce vœu intime : elle le fit trois ans après. Le 28 Mars 1852, la Mère Reine Eulalie expira au milieu de ses filles en larmes. Sa vénérable dépouille exposée dans sa chambre ne révélait encore, après trois jours, nul indice de destruction ou de corruption. La mort semblait à peine avoir touché ce corps virginal et l'on contemplait avec

---

(1) Il est probable qu'avant la Révolution française les Sœurs étaient enterrées dans l'église. Nous avons retrouvé au jardin, où elles servent de trottoir, quelques pierres sépulcrales enlevées sans doute à l'église lorsqu'on a renouvelé le pavement en 1852. Comme leurs inscriptions sont fatalement condamnées à disparaître nous tenons à les copier ici. (Voyez aussi p. 23 et p. 65.)

ICY REPOSE LA R.  
M. Pr<sup>e</sup> S. MAGDELAINE  
QUI TRÉPASSA LE  
6 MAI 1637.

ICY  
REPOSE LA RÉVÉRENDE  
MÈRE MARIE MECH-  
TILDE JOUVENAU  
DÉCÉDÉE LE 19 FÉVRIER  
1730 AYANT ÉTÉ  
SUPÉRIEURE DE CE  
MONASTÈRE L'ESPACE  
DE 15 ANS ET DEMY  
REQUIESCAT IN PACE.

ICY REPOSE  
LA RÉVÉRENDE  
MÈRE MARIE  
JEANNE CLAIRE PLACE  
DÉCÉDÉE LE 12 X<sup>BRE</sup>  
1734 AYANT ÉTÉ  
SUPÉRIEURE DE CE  
MONASTÈRE  
L'ESPACE DE ONZE  
ANS.

consolation cette élue dormant son dernier sommeil en attendant le réveil de la résurrection glorieuse.

Les Sœurs voulurent perpétuer son souvenir en faisant graver son portrait et en faisant imprimer une petite notice biographique qui se termine par ces paroles : « Elle gouverna cette heureuse communauté plus de 26 ans, avec une telle sagesse, une telle charité et une telle bonté qu'on pourrait dire d'elle ce que Saint Jérôme a dit de Sainte Paule : Elle fut le modèle et la règle vivante ; la dernière de toutes à ses propres yeux, son humilité lui valut le premier rang ; plus elle s'abaissait, plus le Seigneur se plaisait à l'élever ; elle se cachait, mais en vain ; ses vertus éclataient à son insu et la rendaient d'autant plus digne de l'estime qu'elle la fuyait avec plus de soin... Rien n'égalait la docilité de son esprit et la bonté de son cœur... Insensible à ses propres maux, elle était toute compassion pour les autres, et ne respirait que pour leur faire du bien. Son cœur généreux semblait ne pouvoir garder de mesure en ce point. (St Jérôme, éloge de Ste Paule). Le 27 Avril, les religieuses choisirent en présence de Mgr l'évêque de Gand leur Sous-Prieure, Sœur Thérèse de saint Bernard, pour recueillir la charge de leur Mère défunte.

---

## CHAPITRE XIII.

### Les Œuvres.

**L**E Ciel avait confié à la Mère Veranneman la mission de ressusciter la maison de Hunneghem après la Révolution et d'y réorganiser la vie religieuse. A celles, appelées à lui succéder, allait échoir la tâche d'étendre davantage le cercle de la bienfaisante influence du monastère par la création et le développement de plusieurs œuvres de charité et d'apostolat.

Dès le principe de leur établissement à Grammont, les Bénédictines s'étaient dévouées à l'éducation de la jeunesse par la création d'un pensionnat de jeunes filles et nous les avons vues, au lendemain de leur restauration, se résigner à vivre bien à l'étroit pour pouvoir s'adonner, comme autrefois, à cette noble entreprise. Nous avons dit avec quel zèle la première Prieure du nouvel Hunneghem s'était dépensée pour la prospérité de son établissement, par la construction et l'aménagement de locaux capables de satisfaire aux exigences des parents qui confieraient leurs enfants à ses religieuses. Elle était allée jusqu'à s'astreindre, malgré son supériorat, à donner régulièrement sa classe jusqu'en 1834.

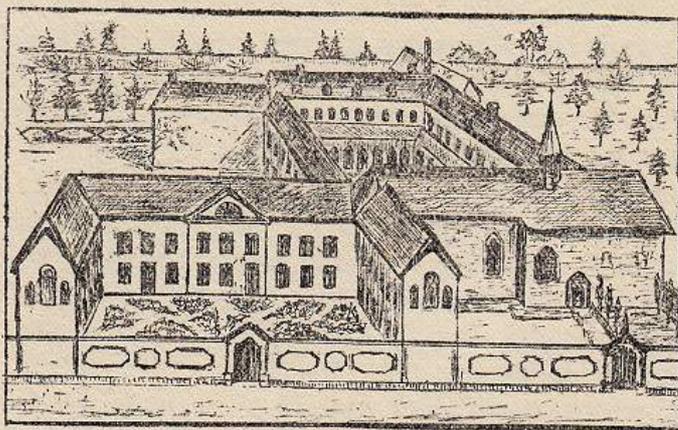
Ses efforts avaient été couronnés de succès ; un bon nombre de familles distinguées envoyèrent en ces années leurs filles à Grammont pour y achever leur éducation sous la direction des Bénédictines. Nous ne connaissons pas le nombre exact des élèves, mais certaines annotations nous permettent de conjecturer qu'elles furent nombreuses à partir de l'époque de l'agrandissement du monastère. Quand M<sup>sr</sup> Delbecque vint, en 1840, administrer le sacrement de confirmation, on eut à lui présenter trente-deux enfants du pensionnat. Ce qui prouve mieux encore que le nombre des pensionnaires allait s'accroissant, c'est que la nouvelle supérieure, Mère Thérèse de S<sup>t</sup> Bernard, songea, dès son élévation à la charge de Prieure, à entreprendre de nouvelles et importantes constructions.

Toutefois la pensée de développer son pensionnat ne fut point le seul mobile de cette résolution. Le digne évêque, qui gouvernait le diocèse de Gand en ce temps, avait coopéré à la formation de ce dessein. Dans une de ses visites, M<sup>sr</sup> Delbecque, après

avoir inspecté la communauté et le pensionnat, avait eu un long entretien avec la supérieure. Il l'avait félicitée du bon ordre de la maison et de la bonne tenue des élèves, mais une chose manquait encore pour rendre pleinement heureux son cœur de pasteur : « Ma Mère, avait-il dit, il faudrait des pauvres ici. » La Mère Thérèse comprit aussitôt cette parole épiscopale qui n'eut point de peine à trouver écho dans son cœur compatissant. Sur l'heure sa résolution fut prise : ses religieuses travailleraient dorénavant aussi pour la classe indigente de Grammont.

De concert avec le directeur de la maison, l'abbé D'Hooghe, elle se mit à l'étude des moyens propres à réaliser le désir de Monseigneur, désir que sa grande foi faisait envisager comme l'expression du bon plaisir de Dieu lui-même. Bientôt fut décidée la construction de nouveaux locaux scolaires qui permettraient et l'agrandissement du pensionnat et l'établissement d'écoles gratuites.

Peu s'en fallut que l'on ne fut en ce moment forcé à une recon-



Hunneghem en 1859.  
d'après une lithographie de l'époque.

struction totale du couvent car, à la fin de 1857, un incendie éclata au couvent et détruisit une partie des dépendances de la maison. Heureusement, le feu put être circonscrit à temps et la Providence montra, une fois de plus, avec quelle sollicitude elle veillait sur ses enfants puisque le monastère n'était assuré que depuis quatre mois. Ainsi les dommages furent peu considérables et cet accident ne mit pas d'obstacle à l'exécution des projets de la Mère Thérèse.

La ville de Grammont et Madame Adrienne Spitaels cédèrent gratuitement une parcelle de terrain nécessaire pour l'exécution rationnelle du plan de l'architecte. Le doyen de la ville, M<sup>r</sup> l'abbé

D'Hooghe, le bourgmestre M. De Cock, Madame Joseph Spitaels se mirent à la tête des bienfaiteurs par de grandes largesses en faveur des écoles pauvres.

En Février 1859 on inaugura l'entreprise qui se poursuivait activement; déjà à la fin de Juillet la maçonnerie était achevée. M<sup>gr</sup> Delbecque donna aux Sœurs une nouvelle preuve de sa bienveillance en venant en personne, au mois d'Août de cette année, se rendre compte de l'état des travaux. Il parcourut les chantiers, s'intéressant aux plans de l'architecte, s'informant de la destination des locaux, témoignant sa grande satisfaction au sujet de l'exécution si prompte de ces importantes constructions. Quoique tout l'ensemble de la bâtisse fixât son attention, il s'arrêta cependant plus longuement dans les places destinées aux écoles des pauvres; là se portaient spontanément les préférences de son cœur d'évêque.

Le 22 Octobre de l'année suivante, les vœux du prélat furent comblés par l'ouverture des écoles gardiennes bientôt suivie de l'inauguration d'une école dentellière. Cette dernière œuvre ne put subsister longtemps à cause de la concurrence de la grande industrie, mais les classes des pauvres prospérèrent rapidement. Après six mois, plus de cent soixante enfants y venaient chaque jour demander aux religieuses avec l'enseignement des vérités religieuses les rudiments de l'instruction. Cette œuvre exigeait de Hunneghem plus d'un sacrifice. Plusieurs Sœurs étaient forcées de se multiplier pour concilier leurs devoirs d'institutrices avec ceux de la vie religieuse, et le couvent avait à subir de ce chef des frais considérables. Mais le Seigneur compensait largement ces dommages. Depuis l'ouverture des écoles pauvres, les pensionnaires affluèrent plus que jamais; en même temps, de nombreuses postulantes vinrent offrir leurs services à la communauté et renforcer les rangs d'un personnel que le développement des œuvres voulait toujours plus grand. Les progrès étaient même si remarquables que M<sup>gr</sup> Delbecque, lors des élections en 1861, crut devoir exhorter les Sœurs à se bien garder dans une humilité profonde en attribuant à Dieu seul le succès de leurs entreprises et l'accroissement du nombre de leurs élèves.

Ce ne fut pas la seule occasion en laquelle le vénéré prélat se montra pour Hunneghem un conseiller sage et un protecteur encourageant. Que de fois, par ses exemples plus encore que par ses paroles, il aiguillonna le zèle de celles chargées de l'œuvre souvent pénible de l'école gratuite! A chaque visite épiscopale, il se rendait parmi les enfants pauvres, les interrogeait avec bonté, leur distribuait des images, et leur parlait avec la touchante simplicité d'un père. Alors qu'il ne faisait que passer

rapidement par le pensionnat, il trouvait le temps de s'arrêter auprès des petites filles du peuple ; « quoiqu'il fut pressé, note l'annaliste en 1864, il voulut cependant visiter les deux classes des pauvres qui sont les brebis privilégiées de son troupeau. » Ces augustes encouragements stimulaient les religieuses au sacrifice et les rendait plus généreuses pour faire du bien autour d'elles.

Elles donnèrent une belle preuve de leur vaillante abnégation en 1866. Le mois de Juillet de cette année amenait le 50<sup>e</sup> anniversaire du rétablissement de la maison, événement digne d'être remémoré par des fêtes grandioses. Mais un voile de deuil était étendu sur Grammont : le choléra avait fait son apparition et chaque jour il faisait de nombreuses victimes. Le quartier de Hunneghem, avec ses nombreuses maisons ouvrières, était éprouvé entre tous. Au spectacle des ruines accumulées autour d'elle par le fléau inexorable, le cœur de la Mère Thérèse s'emplit de compassion. Elle proposa de consacrer au soulagement des victimes de l'épidémie la somme destinée aux fêtes jubilaires et toutes les Sœurs applaudirent à ce charitable dessein. On se contenta de célébrer le cinquantenaire à l'église, par une messe d'action de grâces. Le Seigneur bénit cette généreuse renonciation aux joies de ce grand jour en couvrant la maison de sa protection spéciale. La maladie qui faucha tant d'existences autour de Hunneghem s'arrêta sur le seuil du monastère. Les Bénédictines purent continuer à se dévouer aux élèves de leur pensionnat, des classes gratuites et de l'école dominicale. (1)

La mort vint surprendre la zélée Prieure, au milieu de tous ces travaux, le jour de l'Ascension de l'année 1879. Le 16 Juin suivant, aux élections présidées par M<sup>gr</sup> Bracq, la Sœur Stanislas fut désignée pour remplacer la Mère défunte. Elle ne put, malgré sa prudence et son dévouement, longtemps exercer sa charge. Originnaire de la Wallonie, elle éprouvait de grandes difficultés à traiter avec les personnes du dehors dont beaucoup ignoraient totalement la langue française ; elle supplia en conséquence l'évêque de Gand d'accepter sa démission. M<sup>gr</sup> Bracq reconnaissant le bien fondé des raisons alléguées par l'humble supérieure, acquiesça à sa demande et fit procéder, le 14 Août 1881, à de nouvelles élections. La Sœur Marie Raphael (Colette D'Hooghe, de Belcele) fut désignée pour succéder à la Mère Stanislas. Celle-ci fut tout heureuse de pouvoir reprendre sa place parmi ses consœurs qu'elle édifia, pendant dix-sept ans encore, par sa simplicité et sa filiale soumission à la nouvelle Prieure.

---

(1) Des circonstances indépendantes de la volonté des Religieuses amenèrent, en 1874, la suppression de cette école dominicale fondée en 1862.

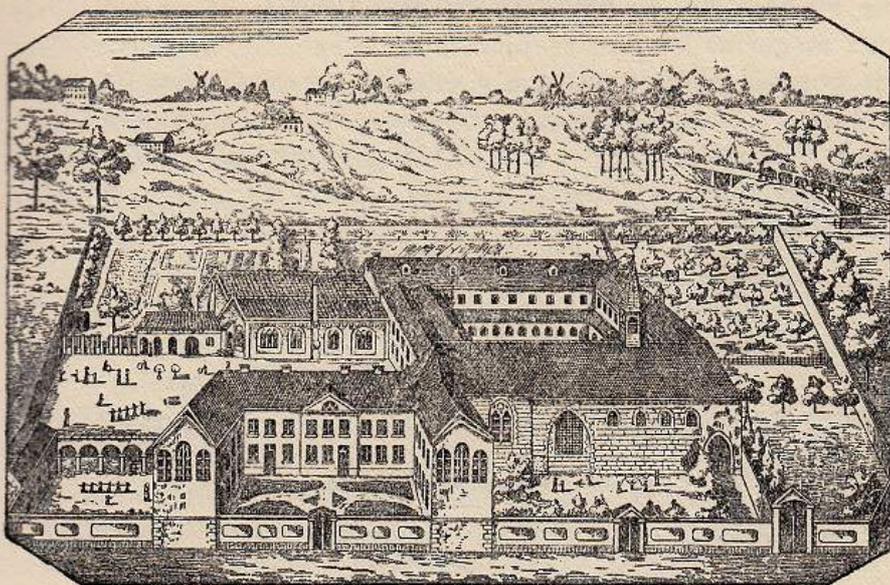
La Mère Marie Raphael poursuivit avec zèle l'œuvre de ses devancières. Elle étendit le champ d'action des maîtresses du pensionnat en rétablissant l'usage d'admettre des demi-pensionnaires ce qui rendait les cours accessibles à un plus grand nombre d'enfants. Plusieurs travaux de restauration et d'embellissement s'exécutèrent encore sous son supériorat.

Le désir de faire du bien autour du monastère lui inspira aussi la pensée d'importants travaux à effectuer à l'église. Cette église, fut de tout temps ouverte au public et le dimanche elle est fort fréquentée, car le populeux quartier de Hunneghem est assez distant du centre de la ville et de l'église paroissiale. Seulement, depuis la fondation du couvent, l'espace réservé au public, était devenu fort restreint car le chœur des religieuses occupait une grande partie du vaisseau. De sérieux inconvénients en résultaient. Habituellement, le dimanche, le sanctuaire se trouvait archicombé et une partie des assistants était forcée de se tenir à l'extérieur pendant la célébration du Saint Sacrifice, ce qui ne favorisait guère leur recueillement. De plus, la situation du chœur au fond de l'église, empêchait les Sœurs et les pensionnaires, de voir le maître-autel, et, le prêtre, pour leur porter la sainte Communion, devait traverser les rangs du peuple, ce qui plus d'une fois donna lieu à des irrévérences à l'égard de la divine Eucharistie. A ce double mal existait un remède unique : la construction d'un nouveau chœur à côté du sanctuaire. Ainsi l'église serait agrandie de tout l'espace occupé jusque là par les religieuses et les élèves et celles-ci rapprochées de l'autel verraient leur recueillement et leur piété heureusement favorisés par le divin voisinage du tabernacle.

Telles furent les pensées de la Mère Raphael. Elle les signa dans une requête adressée à l'évêque de Gand qui approuva et encouragea le projet. Déjà, au mois de Septembre 1886, on commença la construction d'un corridor destiné à remplacer une des ailes du cloître sur l'emplacement duquel s'élèverait le nouveau chœur. L'hiver survint entretemps et força la Prieure de se borner à ce travail préparatoire ; hélas elle ne pourrait plus le reprendre. Deux mois après, la mort vint lui apporter ce repos que son âme active n'avait point connu ici-bas. Lorsque, quelques jours après la mort de Mère Raphael, les religieuses eurent à lui donner une remplaçante les suffrages s'unirent sur la sœur de la défunte : la Mère Benoîte du S. Sacrement (Rosalie, Ghislaine D'Hooghe). Ce fut sous son gouvernement que furent menés à bon terme les travaux de l'église dont nous parlerons au chapitre suivant.

Signalons toutefois encore ici deux œuvres nouvelles qui virent le jour à Hunneghem dans les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce fut, en 1896, un atelier de tricot et, en 1899, un ouvroir de broderie. Le premier est dû à l'initiative de deux pieuses Demoiselles de la ville, amies du monastère. Désireuses de préserver les jeunes filles au sortir de l'école primaire des dangers de l'usine, elles prièrent la Mère Benoîte de prêter l'un de ses locaux et quelques unes de ses religieuses pour organiser un atelier où les enfants, tout en étant à l'abri des périls, pourraient gagner un salaire convenable. On essaya d'abord de rétablir l'école dentellière, mais le gain et les commandes étaient insuffisants. Alors on se décida à installer plusieurs machines à tricoter : les enfants furent rapidement initiées et, depuis plusieurs années, cet atelier



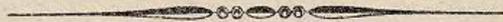
Hunneghem en 1890.

est prospère et procure à de nombreuses jeunes filles, à la fois, un honnête gagne-pain et un asile pour leur vertu.

En 1900 surgit aux côtés de l'ouvroir de tricot une école de broderie due à la générosité de l'artiste chrétien dont nous avons déjà rencontré le nom dans cet ouvrage : M<sup>r</sup> Louis Bert De l'Arbre. De concert avec son épouse, il fit construire sur le verger du monastère, à côté de l'église, un vaste bâtiment destiné à abriter, outre les écoles primaires, une école ménagère et un atelier de travaux manuels. Le premier vendredi du mois de Novembre 1899, la construction était achevée. Le directeur de Hunneghem, le Révère<sup>nd</sup> M<sup>r</sup> De Corte, Principal du collège, en fit solennellement la bénédiction et consacra l'œuvre et les enfants au Sacré-Cœur.

Notre Seigneur Jésus-Christ agréa cette offrande et bénit vi-

siblement l'entreprise. Alors que, deux ans auparavant, on avait dû abandonner semblable ouvrage dans un autre établissement de la ville, on le vit ici, chaque jour, prendre de notables accroissements. En 1901, Monseigneur Stillemans, évêque de Gand, étant venu visiter le monastère, voulut constater de ses yeux les beaux résultats obtenus par cette œuvre. Il se rendit au local, parcourut avec une bonté toute paternelle les rangs des élèves, examina leur travail, les encouragea avec bonté et chargea la Mère Benoîte de remercier chaleureusement en son nom les généreux fondateurs. Le progrès de cet atelier depuis lors est allé s'accroissant toujours. Une bonne centaine de filles s'y adonnent, sous la direction de maîtresses dévouées, à des travaux de broderie qui émerveillent les connaisseurs et sont destinés aux magasins les plus renommés de la capitale. Il est consolant de pouvoir ajouter qu'on n'y éduque pas seulement d'habiles brodeuses, mais de bonnes et ferventes chrétiennes dont beaucoup édifient la ville par leur piété et leur modestie : plus d'une ancienne élève de l'ouvrage goûte à présent les délices de la vie religieuse.



## CHAPITRE XIV.

### L'Église de Hunneghem.

**I**L nous a semblé équitable de consacrer quelques pages de ce livre à un aperçu spécial sur l'église de Hunneghem, qui, par son ancienneté, est au premier rang des édifices de la ville. L'abbé De Vos, dans sa *Notice sur les monuments de Grammont*, publiée à l'occasion du congrès archéologique d'Enghien, n'hésite pas à la classer parmi les constructions du XI<sup>e</sup> siècle : « Son appareil irrégulier, dit-il, les petites baies des fenêtres, l'exhaussement du terrain avoisinant ne laissent pas de doute à cet égard. »

Déjà, aux deux premiers chapitres de cet ouvrage, nous avons parlé du long et intéressant passé historique de ce sanctuaire et nous avons rappelé les transformations peu intelligentes qu'on lui fit subir lors de la fondation du monastère. Il nous reste à parler des travaux qui s'y effectuèrent depuis qu'il fut confié à la garde des Bénédictines et tout spécialement pendant les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est fort probable, qu'au moment où les religieuses prirent possession de l'antique église, elles la trouvèrent dans un état assez misérable. (1) La furie iconoclaste avait passé par là, en 1578, et près de vingt ans s'étaient écoulés avant que l'église eût été rendue au culte. Depuis lors Grammont avait eu à traverser des temps si troublés que ses habitants n'eurent ni le loisir, ni les fonds nécessaires pour restaurer leurs temples.

Mais les Sœurs, elles aussi, étaient bien pauvres au début, et avaient à faire face à de grandes dépenses pour la construction de la maison : leurs seules ressources étaient la générosité

---

(1) Ces quelques lignes des comptes de l'hôpital en 1570 viennent apporter leur témoignage au sujet de cette pauvreté de l'église : « Item om Godswille ghegheven tot de reparatie van den orghelen van Huenighem die ook al ontstelt ende ghebroken waren, om vermeerderen van Godsdiens ghegheven III pd. II sc. » (De Vos. *Onser Liever Vrouwen Hospitaal van Geeraardsbergen* p. 300.

de leurs bienfaiteurs. Celle-ci ne fit pas défaut comme nous l'apprend un registre intitulé : « *Déclaration et spécification des dons pour l'église.* » Jour par jour les religieuses y ont noté avec reconnaissance les moindres cadeaux faits à leur sanctuaire.

La plupart de ces offrandes des premiers temps consistent en ornements sacerdotaux, linge d'autel, draperies et étoffes de soie, auxquels s'ajoutent quelquefois des vases sacrés, des crucifix, des chandeliers et quelques tableaux, tous disparus de nos jours.

Le maître-autel était orné d'une « Adoration des Mages » de valeur artistique médiocre. Son tabernacle entouré de gracieuses colonnettes corinthiennes était plus remarquable. Il sortait des ateliers d'un sculpteur Grammontois Delestrée (?) et avait été donné en 1628 par une demoiselle Erepeux.

En 1636 ce maître-autel était dans un état si misérable qu'on le démontra entièrement pour le restaurer ; après qu'il fut repeint l'archevêque de Cambrai vint le consacrer. Ce ne fut toutefois qu'une restauration médiocre et les religieuses accueillirent avec reconnaissance en 1720 une aumône de cent florins pour l'achat d'un nouvel autel. Cependant ce don étant insuffisant, les Sœurs en appelèrent à la générosité du duc de Havré pour solliciter quelques chênes de ses bois. Elles lui adressèrent la requête suivante :

« A son Alteze Monseigneur le Duc d'Havré et de Croy prince du S<sup>t</sup> Empire, grand d'Espagne, etc.

Remontre en très humble et très profond respect la Mère Prieure et les Religieuses Bénédictines réformées à Grandmont, qu'à raison de leur grande pauvreté et qu'elles sont fort modiquement fondées depuis un temps imémorial, elles n'aurions pas encore esté en état de faire construire leur maître Autel ou repose le S<sup>t</sup> Sacrement à leur église ; et comme ces humbles remontrantes se trouvent engagées par une aumône de cent florins, faite par une charitable personne à ce sujet, qui ne peut nulement suffire à cet effect, désirant cependant de voir un si bon ouvrage achevé pour la plus grande gloire de Dieu.

Sujet qu'elles se refugent très humblement vers v<sup>re</sup> Alteze, la suppliant respectueusement estre servie (eu égard à leur pauvreté), notamment au service de Dieu, de vouloir leur accorder quelques chesnes qu'elles emploieront à la construction du dit Autel implorant très humblement de v<sup>re</sup> Alteze cette grace, quoy faisant elles continueront leurs prières. »

Cette supplique ne trouva point accueil auprès du Sire de Havré et les religieuses durent renoncer à leur projet. Le vieux maître-autel du XVII<sup>e</sup> siècle, dont les chapiteaux vermoulus furent

encore restaurés en 1839 par les soins de la Mère Veranneman, subsista jusqu'en 1895.

Il y avait autrefois deux autels latéraux en l'église de Hunneghem, l'un dédié à la sainte Vierge, l'autre à saint Joseph. De ce dernier le registre des donations ne nous révèle autre chose sinon qu'en 1648 Monsieur Jean-Baptiste de Bame donna pour son entretien une aumône de 10 florins, qu'en 1672 la demoiselle Jeanne de la Reu lui légua par testament un anneau d'or et qu'en 1694 Monsieur la Court fit faire « une nouvelle table d'autel à Saint Joseph avec la représentation du dit saint tenant le divin Jésus sur ses bras. »

Plus détaillés sont les renseignements fournis par la « *Déclaration des dons* » au sujet de l'autel de la sainte Vierge. La Mère de Dieu était, on se le rappellera, l'objet d'un culte spécial à Hunneghem. L'image antique était peut-être bien quelque peu délaissée depuis, qu'en 1648, l'abbé Lebrun avait fait placer la Madone de Bon-Secours dans la chapelle de la Vieille Montagne ; toutefois, on n'oubliait pas entièrement Notre Dame de Hunneghem et d'année en année nous trouvons annotés quelques dons en son honneur. Dès la première page du registre nous trouvons que « la R<sup>de</sup> Abbessse de l'abais d'Avesne a donné ung couvrechef de ces gaze argentés pour nostre Dame de huneghem. » Un peu plus loin il est noté que Jeanne Lambert donne « une petite croix d'or pour nostre Dame », que Mademoiselle de Pembeek ainsi que son frère donnent chacun une robe d'étoffes précieuses pour la statue, don qui peu après se renouvelle par une autre pieuse demoiselle et aussi par le Prévôt d'Afflighem.

Dom Gaspar Vincq, le grand bienfaiteur de la première heure, envoie de l'abbaye de Saint Denis à la Madone « une belle bague avec des pierreries tout au tour », quelques Sœurs procurent un sceptre d'argent de 30 florins, une Dame Ryembeek, en 1644, « a donné à la petit image de N<sup>re</sup>-Dame d'huneghem un couronne d'argent et aussy celle du petit Jesus » et le baron de Boulers offre, en 1650, une lampe d'argent destinée à brûler devant l'image miraculeuse.

L'ancien autel qui avait reçu en 1628 une nouvelle devanture de « caffia bleu » par l'entremise de la Sœur Marie Joseph fut renouvelé entièrement en 1645. On lit à cette date au livre des donations : « Le Seigneur baron de Boulers a donné la table d'autelle de la chapelle Notre Dame, faict en façon de niche avec le balustre et plusieurs autres choses pour l'ornement de la chapelle ».

En 1888 l'autel de la Madone avec celui de saint Joseph furent définitivement condamnés et disparurent.

Notre église possédait-elle avant la révolution des œuvres d'art remarquables? Nous ne sommes point parvenus à le découvrir. De Portemont dans ses « Recherches Historiques sur la Ville de Grammont » nous déclare avoir vu à Hunneghem un banc sculpté avec l'image du Christ au tombeau. « Ce banc, écrit-il, est évidemment bien ancien, peut-être est-ce un reste des vieilles stalles du chœur. (1) En tout cas il ne me paraît pas sans mérite, même sous le bariolage qui le couvre ». Nos efforts pour retrouver cette épave artistique du vieil Hunneghem n'ont point abouti; pas plus que de nombreux tableaux et statues renseignés aux registres, (2) il n'en est resté de traces.

Quant au trésor de la sacristie, nous ne croyons pas qu'il fût riche. Nous trouvons seulement consigné le don d'« une remonstrance du Saint Sacrement de la valeur de six cent florins », d'« un beau calice d'argent, doré avec la platine et culière », d'« un calice de cent trente florins », et d'une boîte d'argent transformée en pyxide. On pourrait y ajouter quelques colliers, petites croix d'or et d'argent, bagues et couronnes offertes pour la petite Vierge d'Aflighem, enfin quelques reliquaires. Les religieuses étaient parvenues à obtenir un bon nombre de ces précieux souvenirs des saints. » L'an 1656, disent les archives, « le Révérend Père Anthoine Ruteau minime, nous a donné des ossements de Saint Placide martyr, de Saint Romain martyr et de

---

(1) « Ce dut être réellement un reste de vieilles stalles, car dans un document retrouvé aux archives de l'évêché à Gand, on décrit ce même banc en disant qu'il avait trois *miséricordes* (saillies fixées aux sièges mobiles des stalles) représentant des moines tentés par la paresse, l'ivrognerie et l'avarice.

(2) « L'an 1626 Un gentilhomme Anglo a done a l'esglise une paire de petit tableaux de cuivre et ung aultre petit tableau de St François. Monsieur Waesberghe gentilhomme de ceste ville a donne ung petit crucifix accomodé avecq del' cocquille de perle et aussi ung petit anneau dor et ung tableau sur toille de l'effigie de St Charlle borromée. Une beginne nome Joseinne nous a donne... une tableau de toille de St Joseph et ung petit qui est la face de nre Seigneur. Sœur Scolastique de St Bernard a donne estant novice... ung tableau de la vraie effigie de nre Seigneur et ung de nre Dame. Sœur Aldegonde de St Michel a done à sa profession un tableau de Ste Aldegonde. Jaspas de Wandelle père de nostre Sœur Gertrude de St Amand a donne ung tableau de Ste Gertrude et ung crucifix et encore ung tableau painte en uille de St Pier et St Paul. Monsieur Maulroit, parrin de nre Sr Anne Franchoisse a doné 3 Imaiges taillié de Jesus Maria Joseph. Monsieur le chanoine Smet a donne ung tableau de l'imaige de Sainte Caterinne de Sienne. Nre Rde Mère de Douay a done une belle croix processionnelle et une image de Ste Anne taillié. Le neveu de Masr Hildegarde Lambert Francois Minot us a envoie une peinture de son ouvrage qui represente Ste Marie Magdeleine (Mai 1719). En l'an 1719 Dom Léandre Cambier, religieux de St Adrien qui venait tous les jours, ns dire la Messe, ns a donné avec la permission de son abbé 2 tableaux de nre Père St Benoît et de nre Mère Ste Scolastique. »

Saint Bonifas martyr qu'il a eu à Rome avec l'attestation ». En 1669, « Mademoiselle Marguerite Lefebure, sœur de Ma R<sup>de</sup> Mère a donné une petite chasse de bois debenne avec plusieurs saintes reliques dedans, Mademoiselle Marguerite Lefebure... nous a encore donné par son testament un croix debenne avec plusieurs saintes reliques, avec l'approbation en l'an 1674. » En 1693, « Madame la duchesse d'Arscoot nous a donné de reliques approuvée de Saint Mauris et ses compagnons dans une chasse brodée. »

En 1644, le frère Baudouin Vincq enchâssa plusieurs de ces restes vénérables dans deux petits « tableaux » qu'il offrit en don à la communauté, et en cette année, il y eut même une translation solennelle de reliques, organisée par le donateur, le Sire Waesberghe de Grammont. Ce gentilhomme, dit la chronique, offrit « des reliques tres aseurées de Saint Amand avec l'approbation de Monseigneur de Malines et a fait faire le 6 de fevrier de l'an 1644 une procession solennel depuis l'église de Saint Barthélemi jusqu'a notre église... et a fait chanter la messe en musiq avec la prédication en flamen ou il y avait beaucoup de peuple. »

Cette solennité est la seule remarquable que nous ayons retrouvée annotée jusqu'aux jours malheureux de la Révolution française qui ferma pendant vingt ans les portes du sanctuaire aux fidèles.

Quand, en 1816, les Sœurs en reprirent possession, elles entreprirent aussitôt sa restauration. Cependant comme elles ne disposaient, que d'un budget bien modeste et qu'elles vivaient en un temps où le bon goût artistique était rare, plus d'une des réparations effectuées alors fut regrettable au point de vue architectural.

Ce n'est qu'en 1887 que fut entrepris, cette fois sous une direction intelligente, un remaniement rationnel et artistique de l'église.

Nous avons dit au chapitre précédent, les motifs qui déterminèrent la Mère Raphael à ce vaste travail dont la mort vint lui enlever les soucis pour les transmettre à sa sœur, la Mère Benoîte. Celle-ci eut l'heureuse pensée de faire appel aux lumières et au dévouement d'un homme d'art dont la mémoire est trop chère à Hunneghem pour que nous ne soyons heureux de pouvoir saluer ici sa noble et grande figure : Monsieur Louis Benjamin Bert-De l'Arbre. Cet homme éminent, artiste chrétien dans toute la force du terme, puisa son art plus dans sa foi vive que dans l'enseignement des maîtres. Il ne fréquenta point d'académie dans sa jeunesse, mais des rapports d'amitié avec le baron

Béthune, le renommé fondateur des écoles Saint Luc, l'enthousiasment pour l'art du moyen-âge. Il s'essaya à des travaux de peinture et révéla bientôt à ceux qui l'entouraient le vrai talent que le ciel lui avait départi. Il voulut en faire hommage à Dieu seul. Vers 1870 il entreprit la décoration de la chapelle du couvent de Deftinge, ensuite celle de l'église de S<sup>e</sup> Marie-Audenhove. La magnifique salle de récréation du collège, l'église paroissiale de Grammont, l'hôpital, plusieurs autres sanctuaires encore, furent successivement décorés de sa main ou d'après ses conseils.

Lorsque la Prieure de Hunneghem sollicita ses avis, il se mit à sa disposition avec la plus gracieuse bonté, d'abord pour dresser les plans du nouveau chœur et ensuite pour surveiller l'exécution des travaux qu'il voulut couronner en dotant l'église de fresques nombreuses et remarquables.

Grâce à la générosité d'insignes bienfaiteurs on put commencer dès le 16 Mai 1887, à creuser les fondations. Le 4 Juillet, Monsieur le Principal Massez, directeur de la maison, posa solennellement la première pierre de l'édifice. Les travaux furent menés assez rapidement pour qu'à la veille de Noël les religieuses pussent prendre possession du nouveau chœur aux accents joyeux du psaume : « *Laudate pueri Dominum* ».

Les travaux n'étaient pas complètement achevés mais l'on avait hâte de livrer enfin au public l'église en son entier. Le 25 Décembre 1887, ce vœu de feu la Mère Raphael était réalisé : les habitués de Hunneghem furent admis à prendre place dans l'ancien chœur. Quelques jours plus tard, on démolit le mur et la grille qui séparaient l'enceinte réservée aux Sœurs du reste de la nef. Une nouvelle porte fut ouverte au fond de l'église, une tribune fut construite au-dessus de l'entrée et l'édifice entier fut replâtré.

Il restait à exécuter un travail important au sanctuaire. Autrefois trois larges verrières s'ouvraient dans l'abside, mais, lorsqu'en 1860 on avait malencontreusement adossé un édifice à l'église, ces fenêtres avaient été condamnées. Le grand rétable, en style renaissance, cachait heureusement ces disgracieuses baies murées, mais, comme il était destiné à faire place à un joli rétable gothique plus petit (1), ces fenêtres bouchées allaient réapparaître et déparer le sanctuaire. Après d'assez longues hésitations on décida de couvrir l'abside tout entière par un grand tableau ; c'était, peut-être, la solution la plus heureuse trouvée à cette difficulté. Le 22 Septembre 1891, l'ancien maître-

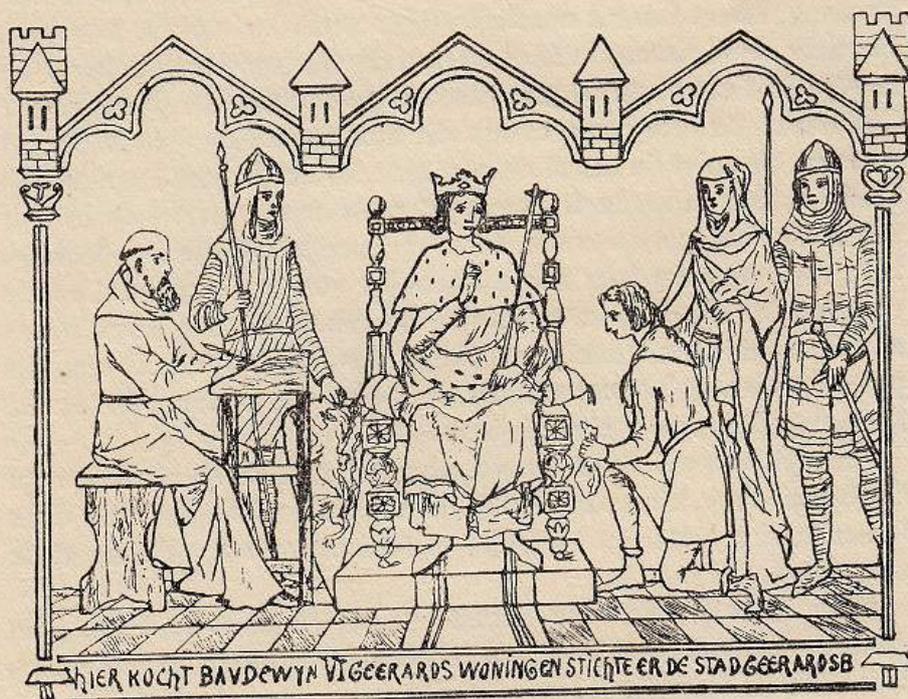
---

(1) Ce superbe rétable est un don des Dames Geerts, Raemdonck et De Caluwe, il fut placé au chœur de Hunneghem, la veille de Noël, de l'année 1895.

autel fut démoli et cédé à l'église de Sart-Dames Avelines ; au mois de Novembre les maçons quittèrent définitivement l'église.

Maintenant Monsieur Bert allait cesser d'être architecte pour se retrouver peintre. Entre 1890 et 1898, son infatigable pinceau traça sur les murs de Hunneghem vingt fresques superbes dont plusieurs ont des proportions considérables.

Quatre ornent le chœur des religieuses : les deux plus petites rappellent Bethléem et le Calvaire, les deux autres ont comme dimensions, l'une toute la longueur, l'autre toute la largeur du nouveau bâtiment. La première, faisant face à trois grandes fenêtres ogivales, qui l'inondent de lumière, représente la glorification de



Baudouin IV fondateur de Grammont  
d'après une fresque de L. Bert à Hunneghem.

saint Benoît. Le patriarche des moines d'Occident y siège comme législateur, le livre des règles en main, tandis que saint Maur et saint Placide se tiennent agenouillés sur les degrés de son trône. A droite et à gauche apparaissent les plus grandes figures de l'ordre bénédictin et une phalange d'anges formant la cour du saint fondateur.

Le grand tableau surmontant l'entrée du chœur représente le Père Eternel assis avec majesté au milieu d'une immense « gloire » dans laquelle planent huit anges. Au pied de l'Etre Suprême, l'Agneau de Dieu laisse couler dans un calice le sang de ses plaies qui aussitôt se répand en de nombreux canaux de grâces

sur la surface de la terre. Autour du trône de l'Agneau, des saints de l'antique et de la nouvelle alliance offrent à Dieu l'hommage de leurs chants, de leurs prières, de leurs sacrifices.

Quand la décoration du chœur fut achevée, en 1895, Monsieur Bert avait déjà commencé celle de l'église. Là, le pieux artiste voulut faire œuvre historique en rappelant les origines de Grammont, de l'ordre bénédictin et du monastère lui-même.

L'origine de Grammont est racontée par une série de six panneaux placés sous le jubé. Le premier rappelle que Hunneghem signifie lieu du sacrifice (1) et nous représente une druidesse offrant une victime à « Woden. » Les deux suivants montrent saint Amand, évangélisant les habitants du hameau de Hunneghem et faisant construire leur première église. Les trois derniers remémorent le Sire Gérard de Roussillon, fondateur de la ville, et l'octroi de la première charte communale par le comte Baudouin. Ce que nous avons dit aux premières pages de cet ouvrage au sujet du degré de certitude historique des événements dont M. Bert rappelle le souvenir, nous fait regretter de le voir affirmer si catégoriquement dans les inscriptions placées sous les tableaux plusieurs faits très discutables et fort discutés. Comme de plus, la conception artistique de ces panneaux nous paraît aussi moins heureuse que celle des autres, nous croyons pouvoir dire qu'ils constituent la partie la moins réussie de l'œuvre de l'artiste à Hunneghem.

Bien plus appréciable nous apparaissent et la glorification du Christ sur l'arc triomphal et les neuf grandes fresques qui, dans le sanctuaire, retracent l'histoire et l'œuvre de saint Benoît et de son ordre.

Mais le beau talent de l'artiste se révèle dans tout son éclat dans le tableau magistral qui décore l'abside et, d'une façon symbolique, rappelle les origines du monastère.

Louis Bert nous y représente la Mère de Dieu tenant le divin Enfant sur les genoux. Elle siège là avec bonté comme Souveraine et Maîtresse. A ses côtés se trouve saint Amand patron et fondateur présumé de l'église et devant le trône, à genoux, Anne Seudamor, la première Prieure de Hunneghem, offre à la Vierge la crosse abbatiale. Scholastique, Gertrude, Mechtilde, Lutgarde et d'autres vierges bénédictines font cortège à la bonne supérieure tandis que dans le panneau de droite apparaît saint Benoît entouré de ses premiers compagnons et de ses fils les plus éminents en sainteté. Fidèle jusqu'au bout aux saines traditions artistiques du moyen-âge, l'auteur a voulu consigner sur son œuvre ses

---

(1) Voyez p. 3 et seq. les diverses opinions à ce sujet.

espérances d'immortalité en s'y représentant avec son épouse parmi ces élus dont il avait confiance de partager un jour la gloire. Il s'y trouve à genoux, protégé par son patron saint Louis, derrière le groupe des saints bénédictins, tandis que sa pieuse dame occupe l'angle opposé de la fresque, agenouillée sous l'égide de sainte Justine dont elle portait le nom.

Comme salaire de ce travail immense, qui lui demanda huit années, M. Bert ne voulut accepter autre chose que les prières des religieuses ; il eut même cru faire œuvre bien incomplète pour la gloire de Dieu en se bornant à ce labeur artistique. A cette âme aux aspirations nobles et grandes ne suffisait pas le témoignage de s'être dévoué à la splendeur de la maison du Seigneur. Monsieur Bert voulait aussi apporter sa pierre à l'édification du temple spirituel de la cité de Dieu. Après avoir rempli l'église de Hunneghem des productions de son talent, il désirait la remplir aussi d'âmes, surtout d'âmes égarées, qui par leur retour Dieu feraient tressaillir d'allégresse le Cœur qui accueille si volontiers les prodiges repentants. Cette pensée le décida à faire un legs au couvent pour couvrir les frais d'une retraite annuelle prêchée en cette église, pendant la deuxième semaine de la quinzaine de Pâques. Chaque année, pendant huit jours, la petite cloche de Hunneghem invite les habitants du quartier à venir, le soir, écouter la parole des deux Pères Rédemptoristes qui préparent leurs auditeurs à accomplir le grave devoir pascal et, les fruits les plus consolants viennent couronner ces prédications dues à l'initiative et la générosité de Monsieur et Madame Louis Bert- de l'Arbre.

---

## CHAPITRE XV.

### Les Directeurs de Hunneghem.

Après avoir parlé d'une façon spéciale du sanctuaire de Hunneghem, il convient d'entretenir aussi nos lecteurs des prêtres qui, dans la suite des temps, le desservirent et dirigèrent les Sœurs du monastère.

Nous n'avons pas eu le loisir d'examiner longuement le passé de l'antique église avant l'arrivée des Bénédictines et nous ne connaissons que les noms de deux de ses chapelains avant la fondation du couvent. Le premier est un certain Lambert, vivant en 1294, dont l'abbé De Vos a publié le sceau dans son cartulaire de l'hôpital de Grammont. Le second, en 1518, est ce Walterus de Novavilla dont nous avons rapporté l'installation au chapitre I de ce livre. Nous savons en outre par un extrait des comptes de l'hôpital qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le service religieux à Hunneghem était confié aux Pères de Saint Adrien. (1)

Des recherches plus minutieuses nous ont mieux renseignés à ce sujet à partir de l'époque de l'établissement des religieuses. L'abbé Martin Lebrun, le grand bienfaiteur des Bénédictines lors de l'érection du monastère, acquit un titre nouveau à leur reconnaissance, en prenant sur lui, pendant les premières années, la direction spirituelle de la communauté. Cependant, en 1638, l'introduction de la réforme de Dom de Buzegnies en son abbaye multiplia les occupations et doubla les soucis du prélat ; il ne put continuer plus longtemps auprès des religieuses son charitable ministère.

Il s'en déchargea sur un curé résidant à l'abbaye, l'abbé Firmein. Le « registre des donations » note de ce digne ecclésiastique que, non seulement il a « faict la charité de dire la Messe et de ouïr la confession des religieuses du couvent environ un an entier tout sans récompense, par la charge et commande-

---

(1) Betaelt den ontfanghere van t'clooster van S. Adriaens de renten die voortijts ontfaen zijn gheweest bij de cappelaen van Hunneghem en de Ste Cathelijken religieusen wesende, welcke renten mijnheer de Prelaet ghereserveert heeft t'sijnen profijte ende zijnder religieusen cappelanen. (Comptes de 1597. De Vos, Onser Liever Vrouwen hospitaal p. 340.)

ment du R<sup>d</sup> Prélat de S<sup>t</sup> Adrien » mais encore qu'il a « donné une image sur toile de l'Assomption Nostre Dame. »

L'année suivante, l'archevêque de Malines désigna les moines de Saint Adrien comme confesseurs ordinaires des religieuses. Une note, épinglée sur une des feuilles du registre précité, nous l'apprend : « Mémoire que Monseig. archevesque de Malines nous a donnée permission de confesser aux religieux bénédictins réformé demeurant au monastère S<sup>t</sup> Adrien moienant qu'il ayent este approuvez de luy pour ouyr les confessions; laquelle permission nous a fait savoir par D. Charles R<sup>d</sup> p. directeur de la réforme au monastère d'Afflighem au mois de Décembre 1629. »

Peu s'en fallut cependant que les Bénédictines ne jouissent pas longtemps des services de leurs frères de l'abbaye. Au chapitre annuel de la congrégation de Notre-Dame (1), tenu à Grammont en 1651, il fut décidé que dorénavant les Pères ne se chargeraient plus de la célébration de la messe et des confessions dans les couvents de la ville. Heureusement une exception fut faite en faveur de Hunneghem, « la charité que nous avons jusqu'ici faite à nos Sœurs bénédictines, déclare un des articles du synode, pourra leur être continuée à condition que le confesseur dispose de telle sorte l'horaire de son ministère qu'il puisse être présent à la messe conventuelle. (1) »

Il eut été certes intéressant de pouvoir fournir ici une liste complète des moines, souvent remarquables, qui s'occupèrent de Hunneghem, mais nous avons fait de vains efforts pour dresser cette liste.

Le dix-septième siècle ne nous fournit en dehors des noms de l'abbé Lebrun et du pasteur Firmein, que ceux de Dom Charles Cambier et de Dom Maurus Monnard. Le premier, frère du célèbre Odo Cambier d'Afflighem, est appelé dans un acte du livre des Résolutions des échevins de Termonde, en 1653, « *gheestelijcke vader* » (Père spirituel) des Bénédictines. Le second, Dom Monnard nous est connu par un document (3) conservé aux archives de l'Etat à Gand. C'est une proposition de candidats à la préla-

1 Voyez page 10.

(2) Archives de l'Etat. Fonds de l'abbaye de Grammont. Registre 216 p. 54 : « Resoluciones et decreta capitulorum annalium congregationis S<sup>tae</sup> Mariæ (161.) Ut divinum officium devotius et non cum tanto aliquorum gravamine celebratur, nullus imposterum ex n<sup>ris</sup> ad Beginagium et hospitale pro missis celebrandis ant confessionibus excipiendis egredietur. Caritas tamen quæ sororibus n<sup>ris</sup> Benedictinis fuit sm̄r usque impensa continuari poterit donec aliunde eis providetur, modo confessarius sic horas suas ordinet ut missæ conventuali interesse valeat. »

(3) Ibid. Reg. 201.

ture de St Adrien à Grammont en 1686. Le nom de Dom Monnard y revient à plusieurs reprises. On le juge digne de la charge abbatiale « pour sa bonne vie et observance du service divin, diligent en tous les emplois, a diriger les étudiants, les enseigner comme subregent du collège et en sa qualité de confesseur des Religieuses Bénédictines, fort exact et docte. » Cet éminent religieux était né à Orchies en 1644 et avait pendant quinze ans enseigné à Grammont la rhétorique, la philosophie et la théologie.

Nous devons descendre de trente ans dans l'histoire de Hunneghem pour lui trouver un remplaçant. Le 23 Avril 1720, un bénédictin, natif de Mons, Dom Robert Noël, apparaît en qualité de confesseur au registre des élections.

Un fragment d'une ancienne chronique nous renseigne plus amplement au sujet des successeurs de Dom Noël. « Pendant ce temps (1734-1737) dit elle, le Père confesseur, Dom François Van der Maesen vint à mourir au grand regret de toutes les religieuses. Il leur (*sic*) a dirigé l'espace de quatorze ans, il était très digne religieux de l'Abbaïe de St Adrien, fort affectionné même pour le temporel à notre pauvre monastère qu'il maintenait en paix.

Après le dit Dom François, Monsieur l'Abbé Dom Barthélémi d'Asseleer nous donna Dom Maur Eloy lequel, après nous avoir administré trois ans, fut élevé abbé d'Audenbourgh. Nous fûmes toutes accablées de peine pour le départ du dit Dom Maur, mais la divine providence inspira le successeur de Monsieur l'Abbé Dom Barthelemi, qui fut un certain Dom Ildephonse van Hoorden, Abbé de St Adrien, qui nous venait administrer avec une charité parfaite sans avoir le moindre égard à sa dignité Abbatiale, nous fit mesme de grandes charitez pour nre entretien temporel, Le susdit Révérend Prélat de St Adrien et l'avant dit Abbé d'Oudenbourgh sont venus une fois ensemble pour écouter nos confessions, le R<sup>d</sup> Prélat de St Adrien était au parloir de St Joseph et l'Abbé d'Oudenbourgh dans le confessionnal au pant. »

Dom Van Hoorden ne put continuer son ministère auprès des Sœurs après 1744; il se fit remplacer par Dom de Geytere, vicaire de St Barthélemi, mais il resta confesseur extraordinaire du couvent. (1) En 1755, le Sous-Prieur de l'abbaye, Dom Martin Boeykens, dirigeait les religieuses de Hunneghem. Les archives du couvent nous disent, en effet, qu'en cette année, le 26 Décembre, la Mère Constance-Adelaïde « a reçu ses patentes par Monsieur

---

(1) On possède aux archives de l'Evêché à Gand les lettres de la Prieure de Hunneghem et du doyen de Grammont sollicitant les pouvoirs pour Dom de Geytere ainsi que la lettre de Dom Van Hoorden remerciant l'archevêque de Malines de lui avoir accordé juridiction « *ad revocationem* » auprès des Sœurs.

Martinus Boeykens supérieur de l'Abbaye et confesseur de notre couvent. » Trois ans après, le religieux apparaît avec les mêmes titres et dans une circonstance semblable. C'est le dernier des confesseurs de Hunneghem que nous connaissons avant la suppression violente de la maison sous le régime républicain.

Lorsqu'en 1816 les religieuses reprirent possession du couvent elles n'eurent plus à espérer le secours spirituel de leurs frères de l'abbaye. Saint Adrien était détruit et n'allait plus jamais se relever de ses ruines. De plus une nouvelle circonscription territoriale des diocèses, survenue en 1801, avait soustrait nos Bénédictines à la juridiction de l'archevêque de Malines pour les placer sous celle de l'évêque de Gand.

C'était donc de Mgr de Broglie et de ses successeurs que le monastère devait recevoir dorénavant ses prêtres qui, à partir de ce temps, s'appellent *Directeurs*. Ici encore nous ne sommes point parvenus à dresser une liste complète : les annotations des annalistes des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle sont désespérément succinctes. Les « comptes de recettes et de dépense » de 1823 nous apprennent qu'à cette époque un prêtre était attaché au service monastère, y séjournait et se contentait pour toute rétribution du logement et de la nourriture ; c'est tout ce que nous avons pu découvrir à son sujet.

Le premier nom que nous avons pu retrouver est celui de l'abbé Van Durm de Baelegem, Principal du Collège. Déjà en 1834 il apparaît en qualité de Directeur lors de l'élection de la supérieure. En 1840, il devint curé d'Okegem où il mourut le 28 Janvier 1857.

Un des professeurs du collège, l'abbé Albert, Joseph, Marie Vermeersch de Maldeghem lui succéda à Hunneghem. Il ne remplit cependant cette fonction que pendant quelques mois, car le 26 Décembre 1840, il fut nommé Directeur des Sœurs de Notre Dame à Zele, charge qu'il occupa jusqu'à ce qu'en 1846 il devint curé de S. Martin à Renaix. Il mourut Curé-Doyen de S. Nicolas (Waes) le 10 Avril 1876, à l'âge de 68 ans. (1)

Il eut comme successeur Monsieur Corneille Meul. Ce prêtre distingué, né à S. Nicolas en 1802, fut dès avant sa prêtrise attaché comme professeur au collège de Grammont et en 1840 il en devint Principal. Au départ de l'abbé Vermeersch, Mgr Delbecque confia au supérieur du collège la direction des Sœurs. Malgré les soucis de sa charge de Principal d'un établissement qui traversait une période de crise, M. Meul se dévoua de tout cœur au bien des religieuses. Aussi celles-ci applaudirent-elles sincère-

---

(1) Une longue et intéressante notice nécrologique fut consacrée à cet éminent ecclésiastique dans le « Godsdienstige Week van Vlaanderen. » 8<sup>e</sup> année p. 395.

ment, en 1853, à la décision de l'évêque de Gand qui conférait à leur Directeur la dignité de chanoine honoraire. Cette promotion était bien méritée ; elle était malheureusement le prélude d'une autre qui enleva ce guide distingué et expérimenté au monastère. « Au mois d'octobre 1856, dit le registre des visites épiscopales, Monseigneur est venu avec Monsieur le chanoine Meul, notre digne Directeur pour nous annoncer qu'il l'avait nommé son secrétaire. La communauté en fut profondément affligée et non sans raison car Mr Meul l'avait dirigée, avec une prudence, un zèle et un dévouement à toute épreuve, durant dix-sept ans. »

M. Meul fut remplacé au collège et à Hunneghem par M. l'abbé D'Hooghe de Belcele. Pendant neuf ans, ce prêtre distingué se dépensa pour la prospérité du couvent. Ses efforts, combinés avec ceux de la Mère Thérèse, réalisèrent la plupart de ces travaux considérables dont nous avons parlé au chapitre XIII. L'abbé D'Hooghe fut en même temps par sa générosité comme la providence matérielle du monastère qu'il continua à soutenir de royales aumônes lors même que, depuis longtemps, ses fonctions l'avaient éloigné de Grammont. Pendant l'été 1865, il était allé passer quelques semaines de vacances en Italie : en cours de route, il apprit que son évêque venait de le nommer curé de Schoorisse. Il ne revint plus à Hunneghem, que pour apporter aux Sœurs un dernier et précieux souvenir : la bénédiction apostolique obtenue pour elles à Rome. Sa mémoire resta vivante au monastère, d'autant plus que trois de ses sœurs dont deux furent plus tard Prieures s'y étaient consacrées au Seigneur. Lorsqu'en 1887, l'abbé D'Hooghe mourut comme curé de la paroisse St<sup>e</sup> Anne à Gand, les annales du monastère lui rendirent encore un hommage ému de reconnaissance et la communauté s'engagea à faire célébrer pendant vingt-cinq ans l'anniversaire solennel de ce grand bienfaiteur.

Un prêtre aussi distingué par ses talents que par ses vertus succéda, au mois de Septembre 1865, à l'abbé D'Hooghe. C'était un jeune docteur de l'Université de Louvain, professeur de philosophie au petit séminaire de St Nicolas, le R. M. Jean-Baptiste Brijs. Il n'avait que trente-trois ans lorsqu'il se vit, par la confiance de son évêque, appelé à la charge importante de Supérieur du collège de Grammont. Comme directeur des religieuses il acquit des droits à une reconnaissance durable par les soins assidus donnés aux âmes de ses filles, « prenant vivement à cœur, » comme en témoignent les annales, « l'avancement de chacune en particulier. » Après avoir, pendant quatorze ans, joui des sages conseils de ce prêtre selon le cœur de Dieu, Hunneghem se le vit enlever. Monsieur Brijs devint doyen de Lokeren en 1879 et y mourut le 16 Octobre 1885.

L'abbé Gustave De Vos, curé de l'hôpital de Grammont, fut chargé après lui de la direction du monastère. Son nom est favorablement connu dans le monde intellectuel par la publication du cartulaire de l'hôpital de Grammont, en 1903. (1) Il est permis de croire que, s'il fût resté plus longtemps Directeur de Hunneghem, il eût publié un jour les intéressants documents qui y sont ensevelis dans les cartons de l'armoire aux archives. Il y a donc lieu de regretter qu'il ne fit que passer par le monastère des Bénédictines. Déjà, au mois de Février 1879, sa santé, profondément altérée, décida M<sup>gr</sup> Bracq à alléger sa charge en ne lui laissant que sa cure de l'hôpital. M<sup>r</sup> l'abbé De Vos mourut en 1907 à Scheldewindeke après avoir été pendant neuf ans pasteur de cette paroisse.

Par son départ de Hunneghem les supérieurs du collège y rentrèrent en qualité de Directeurs. Ce fut en 1880, le R. M. Richard Seghers qui renoua les anciennes traditions. Pendant quatre ans il se dévoua à ses deux charges avec une assiduité et un succès qui attirèrent sur lui l'attention de ses supérieurs. Ceux-ci l'appelèrent bientôt à des fonctions de plus en plus importantes. Il devint successivement chanoine honoraire, inspecteur des collèges, président du grand séminaire, Vicaire Général et Doyen du chapitre de la cathédrale. Le 6 Mai 1909, une mort presque inopinée vint l'enlever au diocèse de Gand qui lui avait voué une estime bien méritée.

Le R. M. Charles Massez, professeur de rhétorique du collège de Grammont, succéda à son ancien Principal en 1884 et dirigea les Sœurs de Hunneghem jusqu'en 1888, année en laquelle il fut nommé Supérieur du petit séminaire de S<sup>t</sup> Nicolas et chanoine honoraire de la cathédrale. Le 16 Avril 1901, il fut appelé à être Membre du Conseil Episcopal, Examineur Synodal et professeur d'Histoire Ecclésiastique au grand séminaire de Gand, charges qu'il occupe jusqu'à présent. Les annales du couvent, en nous apprenant son départ, rendent ce témoignage reconnaissant : « Pendant quatre ans il a dirigé cette maison avec beaucoup de sagesse et de prudence. C'est grâce à son intermédiaire que M. Louis Bert s'est chargé de la direction des travaux du chœur et du changement de l'église. Il a toujours fait preuve d'un généreux dévouement surtout dans les circonstances pénibles où nous nous sommes trouvées à la mort de notre Révérende Mère Raphael. »

Le 14 Septembre 1888, M<sup>r</sup> l'abbé Jean-Baptiste Saeys, Supérieur du collège de Termonde fut nommé Principal de celui de

---

(1) Voyez page 7.

Grammont et devint Directeur des Bénédictines. Les grands travaux de restauration de l'église s'achevèrent sous sa direction, et, son inlassable dévouement, ses connaissances techniques et ses talents administratifs contribuèrent largement au succès de cette grande entreprise. L'adoption de l'école primaire par le gouvernement fut encore le fruit de son zèle et de ses démarches. Quand le 16 Mars 1897, leur Directeur fut nommé chanoine honoraire et professeur de religion à l'école normale de l'Etat à Gand, les religieuses regrettèrent vivement son départ. Le R. M. Saeys est actuellement chanoine titulaire de la cathédrale et directeur de la Maison de Miséricorde des Sœurs de la Charité à Gand.

Mr l'abbé César De Corte, Principal du collège de Ninove, vint en 1897 prendre la place du chanoine Saeys à Grammont. Plusieurs améliorations notables apportées aux bâtiments scolaires de Hunneghem sont dues à son initiative. Ce fut aussi sous sa direction que fut construit le grand bâtiment donné par Mr Bert comme local des écoles primaires et de l'ouvrier. Au mois de Novembre 1902, le R. M. De Corte fut appelé à l'importante cure de Waarschoot. Il clôt la série des Principaux du collège, Directeurs du monastère.

Après son départ il fut décidé, dans une audience que reçut la Mère Benoîte au palais épiscopal de Gand, le 14 Novembre 1902, que dorénavant le couvent aurait un prêtre attaché spécialement à son service.

Le R. M. Vander Linden, vicaire de Denderhautem fut le premier désigné à cet effet le 16 Novembre suivant. Il seconda beaucoup les deux dernières Prieures dans les grands travaux entrepris pour la restauration de la maison, l'embellissement et le perfectionnement du pensionnat.

Nommé curé de Maercke, en 1909, il fut remplacé par Mr Désiré Machtelinckx, vicaire de Maldegheem. Ce nouveau directeur put faire à peine quelques rares apparitions au monastère. Une maladie grave le retint loin de sa charge et l'empêcha d'en prendre définitivement possession. Le 8 Avril 1910, six mois après sa nomination, il mourut à Haeltert au sein de sa famille.

Le R. M. Van Driessche, vicaire de la paroisse St Etienne à Gand, fut appelé à lui succéder, mais il ne resta que pendant quelques mois à Grammont M<sup>sr</sup> Stillemans, en effet, dès le 19 Novembre 1910, lui confia la direction générale des Sœurs Apostolines de Wetteren. Au moment où s'impriment ces pages, le R. M. Camille Cathelijn, vicaire de la paroisse Sainte Anne à Gand, vient d'être désigné pour remplacer l'abbé Van Driessche.

Cette nomenclature aura pu sembler sèche à plusieurs de nos

lecteurs, mais elle nous a paru indispensable à l'achèvement de cet ouvrage. Plusieurs des prêtres distingués qui dirigèrent Hunneghem ont exercé une influence trop décisive sur ses destinées pour ne pas rappeler leur souvenir. Si, les notices au sujet des derniers Directeurs semblent à d'aucuns bien laconiques, ils comprendront que nous nous sommes laissés guider par le souci de ne pas blesser la modestie de ces dignes ecclésiastiques, encore en vie.



## CHAPITRE XVI.

### Aujourd'hui.

**A**VANT de clore ce livre il nous reste à jeter un coup d'œil sur le monastère de Hunneghem pendant ces dernières années.

C'est toujours la Mère Benoîte que nous trouvons à la tête des religieuses en franchissant le seuil du siècle nouveau; elle fut supérieure pendant plus de vingt ans. En 1904 ses consœurs la déchargèrent enfin en donnant leurs suffrages à la maîtresse des novices, la Sœur Marie Amandine de la Providence (Philippine Gheraerds d'Alost.)

Hélas, la nouvelle Prieure ne put longtemps exercer les devoirs de sa charge. Une maladie qui la minait secrètement depuis des années se déclara bientôt inexorable. En vain tenta-t-on de sauver cette existence précieuse par une opération chirurgicale entreprise au mois de Juin à la clinique voisine du monastère. La réussite ne fut qu'apparente. Revenue pleine d'espoir de pouvoir se dévouer pour ses filles, la Mère Amandine dut, dès le mois de Janvier suivant, s'aliter de nouveau; une complication survint et précipita la marche de la maladie. Le 2 Février 1906, la Prieure mourut au milieu de ses filles après leur avoir donné avec une lucidité parfaite ses derniers conseils. L'annaliste a noté pieusement une circonstance consolante de ce trépas: « La Mère Amandine, dit-elle, fut fervente zélatrice de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Cette chère Notre-Dame vint la chercher le 2 Février, jour de sa fête, qui coïncidait cette année avec le 1<sup>er</sup> vendredi du mois consacré au Sacré-Cœur. »

Treize jours après ce décès, les religieuses se choisirent comme supérieure une de leurs plus jeunes consœurs, la Mère Marie Augustine de tous les saints (Marie De Meulemeester, de Gand), la Prieure actuelle de Hunneghem.

Les deux derniers supérieurs furent marqués spécialement par l'exécution de nombreux travaux destinés à rajeunir l'établissement un peu vieilli, et à le doter des installations pédagogiques et hygiéniques exigées dans les maisons d'éducation modernes. Dortoirs, classes, galerie, musée de sciences naturelles, atelier de

peinture, salle de bains, salles de musique, tout fut rapidement construit, arrangé, ameublé, si bien qu'à présent le pensionnat des Bénédictines est capable de soutenir la comparaison avec les établissements similaires érigés partout.

Un pénible accident vint arrêter quelque temps l'exécution de ces travaux. Le 4 Mars 1907, un mur de 4 mètres de hauteur s'écroula, ensevelissant plusieurs ouvriers. L'un d'eux, père de sept enfants, fut tué; deux autres grièvement blessés. Ce fut une heure d'indicible émotion pour les pauvres Sœurs mais ce malheur leur fournit l'occasion de constater une fois de plus les sympathies dont la population Grammontoise les entoure. Un comité se constitua pour venir au secours des familles des victimes. Non seulement les élèves du pensionnat mais aussi ceux des Pères Joséphites ainsi que plusieurs sociétés catholiques de la ville et des environs organisèrent des fêtes de charité. Toute la population y prit part et fut heureuse de venir déposer entre les mains du comité de généreuses aumônes pour les sinistrés.

Sa Majesté la Reine des Belges, alors Princesse Albert de Belgique, informée de la catastrophe, s'associa à ce mouvement charitable et fit expédier à Hunneghem une lettre de sympathie avec un don de sa cassette privée.

Tel fut le dernier évènement remarquable de l'histoire que nous avons essayé d'esquisser ici et il ne nous reste plus qu'à constater la situation prospère du couvent des religieuses Bénédictines de Grammont.

Quarante-sept sœurs, dont trente-deux choristes et quinze converses, y perpétuent la communauté et s'y dévouent à des œuvres bénies de Dieu. Cent-quarante élèves suivent les classes du pensionnat, une centaine de jeunes filles sont occupées à l'ouvrage de broderie et quarante-cinq autres sont attachées à l'atelier de tricot. De plus, quatre cents enfants pauvres fréquentent les écoles gratuites reconnues par l'Etat.

Qu'il nous soit permis de consigner ici les vœux que nous formons pour cette maison devenue plus chère à notre âme depuis que nous avons pu voir de près son beau passé.

Puissent de nombreux enfants de toutes les classes de la société venir encore longtemps puiser auprès de ces maîtresses dévouées les leçons capables de faire d'elles un jour de vaillantes mères de famille, des âmes dévouées à la gloire de Dieu et au soulagement des infortunes de l'humanité!

Puissent beaucoup de jeunes chrétiennes venir chercher à l'ombre de ce cloître un abri contre les périls du siècle et ces grâces abondantes qui leur permettront de marcher sur les traces

des nobles vierges qui embaumèrent ces lieux du parfum de leurs vertus!

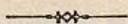
Puissent les bonnes Sœurs qui en ce moment habitent cette maison y goûter chaque jour davantage la vérité de ces paroles de nos Livres Saints: « Un seul jour, Seigneur, passé dans vos tabernacles est plus précieux que mille ans dans la demeure des pécheurs. » et « Qu'il fait bon et doux d'habiter comme des frères ensemble! »

Ces vœux nous voulons les formuler en chrétien, en religieux, en prêtre, et pour cette raison les appuyer d'une prière. Nous redirons donc ici avec confiance l'oraison qui chaque jour est récitée au chœur de Hunneghem à la fin des Complies: « *Visita quæsumus Domine habitationem istam.* » Seigneur visitez cette maison par votre grâce et repoussez loin d'elle les embûches de Satan. Que vos saints anges habitent en cette demeure et que votre bénédiction repose sur elle, par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il!

---

APPENDICES.

# Les Archives de Hunneghem.



## DOCUMENTS CONSERVÉS AU COUVENT.

*Un grand nombre de documents sont conservés au monastère même. Nous les avons classés en suivant la méthode préconisée par la « Commission Provinciale des Petites Archives de la Flandre Orientale », qui nous a demandé cet inventaire sommaire pour ses publications.*

### I. — Actes Emanant de l'autorité publique.

1624, 26 Janvier.

Donation par le Magistrat de Grammont de l'église et du cimetière de Hunneghem aux religieuses Bénédictines venant d'Arras. (Sceau), cfr. p. 11.

1624, 16 Septembre.

Acte de l'Archevêque de Malines par lequel il consent à la donation de l'église et du cimetière de Hunneghem aux Bénédictines et érige canoniquement le monastère. (Sceau)

1624, 18 Novembre.

Lettre autographe de l'archevêque à la Prieure de Hunneghem pour l'autoriser à recevoir des novices et déléguer à l'Abbé de S<sup>t</sup> Adrien le pouvoir de poser, en son nom, la première pierre du couvent.

1627, 2 Décembre.

Lettres patentes de Philippe IV d'Espagne, accordant au

monastère de Hunneghem l'autorisation de jouir d'un revenu annuel de quinze cents livres de quarante gros en rentes rachetables mais non en biens fonds. (Sceau)

1629, 17 Mai.

Autorisation du magistrat pour bâtir le mur de clôture le long du rempart.

1699, 25 Août.

Lettres authentiques des reliques de St Maurice, octroyées par Richard Rosnor, doyen de la collégiale de Trèves, et reconnues par l'archevêque de Malines, Humbertus Guilielmus. (2 sceaux)

1717, 15 Avril.

Lettres patentes de Thomas Philippe d'Alsace, archevêque de Malines, confirmant l'élection de la Mère Marie Mechtilde Jouveneau.

1728, 20 Avril.

Exemption d'une pièce de vin par an et exemption entière des Bières (Copie), cfr. p. 61.

1730,

Requête envoyée à l'archevêque de Malines pour régler les fondations pieuses. (Copie).

1755, 28 Avril.

Acte de vente des biens non-amortis, en exécution des ordonnances de sa Majesté, par S<sup>r</sup> Claude de Bagenieux. grand-bailli de Bièvene, Acren et Everbecq.

XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

8 Lettres d'authenticité de reliques conservées à Ghislenghien et à Hunneghem.

1816, 10 Mars.

Document épiscopal émanant de M<sup>gr</sup> de Broglie, évêque de Gand, autorisant le rétablissement du monastère supprimé, cfr. p. 81.

1808, 21 Juin.

Dispense du vœu de pauvreté accordée à Dame Reine Eulalie Veranneman, religieuse de la ci-devant abbaye de Ghislenghien.

1816, 7 Mai.

Document de l'élection de la Prieure, S<sup>r</sup> Nathalie de Landsheere, après la reconstitution du couvent. — Confirmation de cette élection par M<sup>gr</sup> de Broglie.

1816,

Certificat de l'inscription de pension de la S<sup>r</sup> A.-M. Pleck.

1816-1817.

Lettres échangées avec le Vicariat de Gand au sujet de la réorganisation de la communauté, cfr. Ch. X.

1820, 20 Janvier.

Examen de 3 religieuses, avant leur profession, par le doyen du district.

1820, 2 Décembre.

Statuts réglementaires de l'association ecclésiastique au ci-devant couvent de Hunneghem dans la ville de Grammont. Cfr. p. 87. Copie d'un rescrit de Rome autorisant les religieuses à présenter leurs statuts au gouvernement.

1820, 2 Décembre.

Requête au Magistrat de Grammont, pour obtenir l'existence légale du monastère, cfr. p. 89.

1821, 15 Novembre

Lettre du Magistrat de Grammont au Gouverneur de la Flandre Orientale pour obtenir l'approbation des statuts modifiés, cfr. p. 91.

1824,

Copie de la supplique au Roi Guillaume pour obtenir l'existence légale du monastère, cfr. p. 93.

1824-1827.

Lettres échangées avec le Vicariat de Gand au sujet des difficultés avec le gouvernement du Roi Guillaume, cfr. Ch. X.

1829.

Nouvelle lettre du Magistrat de Grammont au Gouverneur de la Flandre Orientale pour obtenir l'approbation royale des statuts de Hunneghem. (Copie)

## II. — Registres.

1. Registres des entrées et des décès des religieuses.  
A/ de 1624 à 1722.  
B/ de 1722 à 1856.  
C/ de 1856.
2. Registre des élections des supérieures. 1624-1770.  
Comptes-rendus de la cèllérière. 1627-1761.  
Visites canoniques. 1634-1761.
3. Registre des donations et légats. 1624-1719.  
Déclaration et spécification des dons pour l'église. 1624-1732.
4. Table des confraternités, anniversaires et autres messes.  
1631-1690.
5. Obituaire en forme de calendrier. 1634-1855.
6. Registre des rentes. 1710.
7. Constitutions des Bénédictines réformées en Grandmont.  
(XVIII<sup>e</sup> s.)
8. Livre de l'Ordre, par M<sup>me</sup> Florence de Werquignœul, première abbesse de Douay et Réformatrice de l'abbaye de S<sup>te</sup> Godelieve de l'Ordre de S. Benoît à Bruges (écrit d'après l'original.)
9. Constitutions de la Réforme de la Paix (XVII<sup>e</sup> s.) 2 exemplaires.
10. Cérémonies monastiques pour les religieuses du monastère de la Paix N. D. de Hunneghem (XVIII<sup>e</sup> s.)
11. Rituel monastique. (XVIII<sup>e</sup> s.)

12. Cérémonial pour la profession des Sœurs Layes 1711. (Relié dans un parchemin orné de chronogrammes, offert à la Mère Catherine de Vienne en son jubilé de profession.)
13. Cérémonies monastiques pour toutes les Religieuses bénédictines réformées (XVIII<sup>e</sup> s.)
14. 5 Cérémoniaux latins pour vêtements et professions (un de 1664 et quatre du XVIII<sup>e</sup> siècle).
15. Cérémonial pour les jubilés de profession.

III. — *Fardes.*

1. Notice biographique de Anne Seudamor, 1<sup>e</sup> Prieure de Hunneghem (XVII<sup>e</sup> s).  
Chronique de 1709 à 1745.  
Annales succinctes de 1816 à 1895.
2. Deux titres de rente de 1548 et 1582 (1 sceau).
3. Trente-cinq titres de rente de 1608 à 1699 (7 sceaux).
4. Trente-huit titres de rente de 1703 à 1796 (1 sceau).
5. Huit documents au sujet de rentes et obligations XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.
6. Sept lettres de rente du XVIII<sup>e</sup> siècle.
7. Forme des quittances et des procures pour les diverses rentes.
8. Liasse de quittances pour les Etats du Hainaut et la Ville de Mons 1722-1730.
9. Acte du chapitre de S. Adrien autorisant l'abbé à établir une rente en faveur de Hunneghem. 23 Janvier 1677 (Copie).  
Supplique au prélat de S. Adrien au sujet de la réduction d'une rente.  
Comptes avec l'abbaye de S. Adrien 1788 et 1792.
10. Neuf fondations d'obits 1635-1724.  
Extrait du testament de D<sup>lle</sup> Marguerite Lefébure 1674.
11. Contrat entre le monastère de Grammont et celui de Termonde (Copie) cfr, ch. V.  
Quittance des S<sup>rs</sup> de Termonde pour les rentes viagères 1672. (cfr. p. 48).

12. Lettres de divers monastères de Bénédictines (XVIII<sup>e</sup> s.)  
Requête au duc de Havré pour obtenir des chênes pour le  
nouveau maître-autel 1720. cfr. p. 114.  
Communication de suffrages des Minimes.
  13. Extrait de Baptême de Dame Reine Eulalie Veranneman.  
Lettres du chanoine Triest et de la Supérieure des Sœurs de  
charité à la même.
  14. Compte de recette et de dépense 1823.
  15. 1824, 13 Septembre. Un sermon flamand du Doyen van  
Dorslaer à l'occasion d'une prise d'habit.
-

DOCUMENTS CONSERVÉS HORS DU MONASTÈRE.

Aux archives communales de Grammont.

1500, 12 Avril.

Acte des échevins de Grammont par lequel une maison hypothéquée est mise aux enchères et adjugée à Claus Symoens, pour le service d'une rente due à la chapellenie de Hunneghem.

(*D'Hoop. Inventaire des anciennes archives de Grammont, p. 21. n° 160.*)

1509.

Liggher van de Kercke goederen van Hueneghem binnen Geeraerdsbergen. M. S. sur parchemin in 4°.

(*D'Hoop. ibid, p. 59 n° 604.*)

1623, 19 Décembre et 1624, 26 Janvier.

Deux actes. Conditions moyennant lesquelles la ville de Grammont accorde à des demoiselles d'Arras l'église et le cimetière de Hunneghem pour y ériger un couvent.

(*D'Hoop. ibid. p. 63, n° 25.*)

A l'hôpital de Grammont.

Rentes en faveur de l'église et du chapelain de Hunneghem (XVI<sup>e</sup> siècle.)

(*De Vos. Onser Lièver Vrouwen Hospitaal. p. 206.*)

1570.

Comptes de l'hôpital en 1570. Aumône pour restaurer les orgues de Hunneghem, cfr. p. 113.

(*De Vos, ibid. p. 300.*)

1597.

Comptes de l'hôpital. Rentes en faveur du chapelain de Hunneghem. cfr. p. 122.

(*De Vos, ibid. p. 340.*)

1635, 18 Mai.

*Donatio inter vivos* de Nicolas Francq, chanoine de Diest et prévôt de Forest, en faveur de l'hôpital, de l'abbaye et du monastère des Bénédictines. (*De Vos, ibid. p. 375.*)

1765, 5 Août.

Rente en faveur de Christine Gortmans, résidant au monastère de Hunneghem. (*De Vos, ibid. p. 510*).

À l'évêché de Gand.

Il y a deux dossiers relatifs à Hunneghem. L'un concerne le monastère de Grammont, l'autre celui de Termonde.

I. Le dossier de Grammont comprend plusieurs liasses :

1. Sept lettres relatives à la fondation, adressées à l'archevêque de Malines. Deux de l'évêque d'Arras, une de Dom Vincq, deux de la Mère Seudamor et deux de Sr Scholastique) cfr. p. 16.
2. Rapports de Visites Canoniques. — Contrats avec les familles des religieuses. — Requêtes pour professions. — Règles de l'association de N. D. de la Paix. 1640.
3. Etat du personnel et des biens, 1646. — Exemption de logements militaires. — Deux lettres au sujet de l'enterrement des pestiférés, 1647, cfr. p. 29. — Trois lettres pour réception de postulantes. — Lettre d'Odo Cambier à l'archevêque pour rendre compte des travaux, 1649. — Plusieurs lettres relatives au séjour à Ath en 1645.
4. Plusieurs lettres relatives au séjour à Termonde en 1655. cfr. ch. IV. — Procès-Verbaux des élections de 1653 et 1657. — Lettres au sujet de la réception de Sœurs flamandes. — Requêtes pour professions. — Sauvegarde de Nicolas de Lorraine 1655. — Requête pour la célébration de la messe dans la maison de refuge 1659, cfr. p. 39.
5. Documents relatifs à un conflit avec le clergé de S. Barthélemi, à l'occasion de funérailles célébrées à Hunneghem, en 1709. — Lettres relatives à la juridiction des confesseurs du monastère.

Tous ces documents proviennent des archives de l'archevêché de Malines.

Il existe aussi une liasse de lettres échangées entre la Préfecture et Mgr de Broglie au sujet des Stévenistes et une autre au sujet du rétablissement du monastère et des difficultés avec le gouvernement du roi Guillaume. cfr. ch. IX et X.

- II. Le Dossier du couvent de Termonde, pour autant qu'il concerne Hunneghem, se compose surtout de lettres échangées entre les Sœurs et les Ordinaires de Malines et de Gand à l'occasion de l'établissement de la maison de refuge en 1655 et du couvent en 1660. (cfr. ch. IV et V).

Aux archives de l'Etat à Gand.

(*Conseil de Flandre, Papiers des couvents supprimés, p. 8*).  
Etat des biens du couvent de Hunneghem et acte du comissaire C. Wichelen (17 Vendémiaire, an V).  
Tableau-état des dettes actives (2 documents).

(*Bénédictines de Termonde. — Inventaire 63*).  
Liasse de Lettres, requêtes, suppliques, (1653-1777) — 16 Documents relatifs à la fondation de ce couvent par les religieuses de Hunneghem.

(*Archives de l'abbaye de Grammont*)

1518, 21 Janvier.

Acte du notaire de Beka notifiant l'installation de Walterus de Novavilla comme chapelain de Hunneghem. (*Invent. D'hoop p. 108. n. 310*) — cfr. p. 7.

1518, 19 Juillet.

Lettres délivrées par le cardinal Guillaume de Croy pour confirmer la bulle papale qui incorpore les chapelles de S. Amand et de S. Vaast de Hunneghem à l'abbaye. (*D'Hoop. p. 108, n° 311.*)

1518, 28 Juillet.

Acte signé par Jean de Beysier, chanoine de S. Rombaut à Malines, par lequel il consent, à l'incorporation susdite au nom de l'archidiacre.

(*D'Hoop, p. 108, n° 312.*)

1519, 21 Octobre.

Sentence terminant le différend entre l'abbaye de Grammont et Nicolas Huberti au sujet de cette incorporation.

(*D'Hoop p. 108, n° 313.*)

Reg. 201.

Proposition de candidats pour la Prélature. — Dom Monnard, confesseur de Hunneghem. cfr. p. 123.

Reg. 216, p. 154.

Resolutiones et decreta capitulorum annalium Congregationes S. Mauri (1651) Exceptions en faveur du confesseur des Bénédictines. cfr. p. 123.

Reg. 217.

Rentes en faveur du monastère.

Reg. 198.

Carmina et actiones exhibitæ in hoc Divi Adriani Collegio.  
— Poème à l'occasion de la profession de Susanne de Pelseneere. cfr. p. 63.

Aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

(Chambre des Comptes. Reg. 46671.)

Etat des biens de Hunneghem, signé le 1 Mai 1787 par la Mère, M. Anne Plasman.

Aux archives communales de Termonde.

Plusieurs documents relatifs à l'établissement du monastère de la Paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ par les Religieuses de Hunneghem dans les Resolutieboeken de 1653 à 1659. cfr. ch. IV et V.

Erfboek de 1664, p. 451. Achat de la Maison *den Moerboom* par les Bénédictines (cfr. p. 49).

## Tableau chronologique des Prieures de Hunneghem.

---

### I. — ANNE DE LA CROIX.

(*Anne Seudamor*).

née en Angleterre, en 1584, fit profession au monastère de Douai en 1605 et vint en 1624 fonder le monastère de Hunneghem. Elle fut établie Prieure par l'Archevêque de Malines, le 18 Novembre 1624, et fut élue à cette charge en 1628 et 1631. Elle trépassa le 27 Juillet 1634.

### II. — MARIE MADELEINE DE S. MAUR.

(*Marie Madeleine des Masures*).

née à Arras en 1597, fit profession au monastère d'Arras en 1616 et fut cofondatrice de Hunneghem. Elle fut élue Prieure le 10 Septembre 1634 et trépassa le 5 Mai 1637.

### III. — MARIE GABRIEL.

(*Marie de Graef*).

née à Malines en 1601, entrée à Hunneghem en 1627, fit profession le 21 Septembre 1628 et fut élue Prieure le 10 Juin 1637. Elle trépassa le 10 Février 1649.

### IV. — BENEDICTA DE S. ALEXIS.

(*Françoise Routiau*).

née à Mons en 1603, entrée à Hunneghem en 1625, fit profession le 21 Juillet 1626 et fut élue Prieure le 3 Novembre 1640.

Elle fut réélue en 1644, 1647, 1650 et 1653, passa en 1661 au monastère de Termonde où elle trépassa le 30 Novembre 1663.

V. — MARIE JOSEPH.

*(Marie Lefébure).*

née à Lille en 1614, entrée à Hunneghem en 1639, fit profession le 29 Mai 1640. Elle fut élue Prieure le 2 Juillet 1657, réélue en 1664, confirmée en charge par l'archevêque et le Vicariat de Malines, en 1668 et 1670, et encore réélue en 1671. Elle trépassa le 19 Octobre 1675.

VI. — CATHERINE COLOMBINE.

*(Jacqueline de Vienne).*

née a Mons en 1631, entrée à Hunneghem en 1656, fit profession le 21 Février 1658 et fut élue Prieure le 31 Août 1674. Elle fut réélue dix fois entre 1677 et 1705 et trépassa le 28 Janvier 1708.

VII. — MARIE MECHTILDE DE S. LONGIN.

*(Marie Jouvineau).*

née à Grammont en 1666, entrée à Hunneghem en 1684, fit profession le 13 Novembre 1685 et fut élue Prieure le 3 Mars 1708. Elle a été réélue en 1711, 1714 et 1717.

VIII. — JEANNE CLAIRE.

*(Anne Place)*

née à Ath en 1671, entrée à Hunneghem en 1691, fit profession le 30 Décembre 1693 et fut élue Prieure le 30 Avril 1720. Elle fut réélue le 19 Mai 1723.

MARIE MECHTILDE.

*(Marie Jouvineau)*

fut rappelée à la charge de Prieure le 4 Juin 1726 et encore en 1729. Elle trépassa le 19 Février 1730.

JEANNE CLAIRE.

*(Anne Place)*

redevint Prieure le 8 Mars 1730. Elle trépassa le 12 Décembre 1734.

IX. — CONSTANCE ADÉLAÏDE.

*(Suzanne de Pelseneere)*

née à Moerbeek le 12 Janvier 1698, entrée à Hunneghem en 1718, fit profession le 13 Janvier 1720 et fut élue Prieure le 29 Décembre 1734. Elle fut réélue neuf fois entre 1737 et 1762. Elle trépassa le 6 Juin 1764.

X. LUTGARDE DE S. BERLINDE.

*(Jeanne Cosyns)*

née à Meerbeek en 1710, entrée à Hunneghem en 1730, fit profession le 18 Juin 1731. Elle fut élue Prieure le 30 Juin 1764 et réélue régulièrement jusqu'à sa mort qui survint le 20 Octobre 1783.

XI. — MARIE ANNE DE S. MARTIN.

*(Catherine Plasman)*

née à Gammerage le 16 Février 1728, entrée à Hunneghem en 1748, fit profession le 25 Juin 1749. Elle fut élue Prieure en 1783 et réélue en 1786. Elle trépassa le 9 Janvier 1789.

XII. — CÉCILE DE S. PIERRE.

*(Catherine Bataille)*

née à Acren S. Géréon le 7 Septembre 1739, entrée à Hunneghem en 1758, fit profession le 1 Août 1759 et fut élue Prieure en 1789. Sous son gouvernement le couvent fut supprimé en 1797 et elle mourut pendant la période de suppression le 18 Septembre 1811.

XIII. — NATHALIE DE S. ADRIEN.

*(Jeanne de Landsheere)*

née à Gontrode le 23 Décembre 1741, entrée à Hunneghem en 1761, fit profession le 15 Novembre 1762. Après le rétablissement du monastère, le 7 Mai 1816, elle fut élue Prieure et occupa cette charge jusqu'à sa mort qui survint le 19 Décembre 1825.

XIV. — REINE EULALIE.

*(Reine Veranneman de Wateroliet)*

née à Bruges le 10 Mars 1764, fit profession à l'abbaye de Ghislenghien en 1790 et entra à Hunneghem en 1816. Elle fut élue Prieure en 1826, réélue régulièrement après chaque triennat et nommée à vie en 1849. Elle trépassa le 28 Mars 1852.

XV. — THÉRÈSE DE S. BERNARD.

*(Honorée Sulmon)*

née à Berchem, le 7 Janvier 1810, entrée à Hunneghem en 1833, fit profession le 11 Juillet 1834, et fut élue Prieure le 27 Avril 1852. Elle fut réélue après chaque triennat de 1855 jusqu'en 1877 et trépassa le 22 Mai 1879.

XVI. — MARIE STANISLAS DU CRUCIFIX.

*(Camilla Brame)*

née à Lille, le 18 Septembre 1834, entrée à Hunneghem en 1862, fit profession le 30 Septembre 1863 et fut élue Prieure le 16 Juin 1879. Elle démissionna en 1881 et trépassa le 4 Février 1898.

XVII. — MARIE RAPHAEL.

*(Colette D'Hooghe)*

née à Belcele le 12 Février 1836, entrée à Hunneghem en Mai 1867, fit profession le 7 Août 1868 et fut élue Prieure le 14 Août 1881. Elle fut réélue en 1884, et trépassa le 11 Novembre 1886.

XVIII. — BENOÎTE DU S. SACREMENT.

*(Rosalie D'Hooghe)*

née à Belcele le 8 Septembre 1832, entrée à Hunneghem en 1860, fit profession le 4 Septembre 1861 et fut élue Prieure le 30 Novembre 1886. Elle fut réélue en 1890, 1893, 1898 et 1901.

XIX. — MARIE AMANDINE DE LA DIVINE PROVIDENCE.

*(Philippine Gheeraerds)*

née à Alost le 7 Mai 1839, entrée à Hunneghem en 1860, fit profession le 10 Février 1862 et fut élue Prieure le 7 Mars 1904. Elle trépassa le 2 Février 1906.

XX. — MARIE AUGUSTINE DE TOUS LES SAINTS.

*(Marie De Meulemeester)*

née à Gand le 8 Mars 1873, entrée à Hunneghem en 1899, fit profession le 8 Septembre 1900 et fut élue Prieure le 24 Février 1906. Elle fut réélue le 17 Février 1909.

---



## Liste des Sous-Prieures de Hunneghem.<sup>(1)</sup>

Adrienne Françoise. (Adrienne Vincq. 1559-1634)	
Benedicta de S. Alexis. (Françoise Routiau). . . . .	(avant 1640)
Marie Gabriel (Marie De Graef) . . . . .	en 1645
Marie-Joseph. (Marie Lefébure). . . . .	(8 années, avant 1657)
Aldegonde de S. Michel. (Christine Marin) . . . . .	1621-1660
Jeanne Claire, (Claire Place de Ath, 1611-1691) . . . . .	1660-1669
Catherine Colombine, (Jacqueline de Vienne) . . . . .	1669-1673
Vacat en 1674.	
Marie Magdeleine. (Marie Notté, 1629-1703) . . . . .	1676-1677
Gertrude Augustine, (Adrienne van den Herreweghe de Grammont, 1643-1703). . . . .	1677-1685
Marie Magdeleine. (Marie Notté). . . . .	1685-1704
Marie Mechtilde de S. Longin, (Jeanne Jouvineau de Grammont) . . . . .	1704-1708
Anne Thérèse Robertine, (Jeanne des Moulins d'Ath 1676-1723). . . . .	1708-1713
Marie Anne. (Anne du Vivier de Ghoy 1646-1723). . . . .	1714-1716
Placide de S. Barthélemi (Adrienne van Boxstaele de Grammont, 1662-1730) . . . . .	1717-1730
Nathalie de S. Adrien (Anne Génimon d'Acren, 1668- 1744) . . . . .	1731-1743
Marie Augustine (Marie Mathieu 1678-1756) . . . . .	1744-1749
Lutgarde de S. Berlinde (Christine Cosyns de Meerbeek). . . . .	1750-1764

(1) La charge de Sous-Prieure ayant été supprimée par intervalles, il nous est impossible de nous assurer si cette liste est complète. Nous ne sommes pas non plus parvenus à fixer la durée exacte de tous les Sous-Priorats.

Marie Victoire de S. François. (M. Isabelle de Clippele  
de Grammont, 1711-1789). . . . . 1764-1765

---

Florentine de S. Jacques (Isabelle Gallez de S. Sau-  
veur 1793-1861.)

Marie Thérèse de S. Bernard (Honorée Sulmon). . . 1850-1852

Scholastique de S. Ildephonse (Catherine De Tienne  
de Tourinne, 1819-1871) . . . . . 1867-1871

Bernard de S. Françoise (Julienne Piéraert de Gram-  
mont, (1813-1875) . . . . . 1871-1875

Vacat, du 3 Novembre 1875 jusqu'en Juillet 1876.

Marie Joseph du Sacré-Cœur (Augustine Cirette de  
Marquillies 1821-1879). . . . . 1876-1879

Marie Stanislas du Crucifix (Camille Brame) Février-Juin 1879.

Vacat du 16 Juin 1879 jusqu'en Septembre 1899.

Marie Gonzague de l'Assomption (Marie Peltzer de  
Menin 1838) . . . . . 1899-1906

Depuis le 24 Février 1906 la charge de Sous-Prieure  
n'a plus été rétablie.

---

## Index Onomastique.

### A

Adrienne Françoise (Sr) 17, 21.  
Aldegonde Wautrude (Sr) 58.  
Anne de la Croix (Mère) 15-26, 120.  
Anne Françoise de la Croix (Sr) 56,  
57, 116.  
Arschoot (Duchesse d') 117.

### B

Barbe (Sr) 57.  
Barbier 15.  
Baudeflet (abbé) 84.  
Baudouin de Constantinople 5.  
Baudouin IV 5.  
Beaucarne 77.  
Beeckmans 74.  
Beka (Paulus de) 7.  
Benedicta de S. Alexis (Mère), 28,  
Ch. IV passim, 45, 48.  
Benoîte Minsbruggen (Sr) 86, 89,  
97.  
Benoîte de S. Nicolas (Sr) 100.  
Benoîte du S. Sacrement (Mère) 110,  
111, 112, 117, 130.  
Berlière Dom 10.  
Bernard (Saint) 25.  
Bernadine (Sr) 68.  
Bernarde de S. Gilles (Sr) 45, 48.  
Bert-de l'Arbre, Louis 19, 111, 117-  
121, 127.  
Berte (cfr. Sr Françoise).  
Blieck (famille) 129.  
Boeykens (Dom Martin) 124.  
Bogaert A 104.  
Borluut Constance 52, 53, 81.  
Bonaparte 73.

Boonen (Mgr Jacques) 18, 27.  
Boussen (Mgr) 82, 87.  
Bracq (Mgr) 109, 127.  
Brédart (curé) 83.  
Brys (abbé) 126.

### C

Calenus (Mgr) 28.  
Cambier (Dom Charles) 32, 33, 123.  
Cambier (Elisabeth) (cfr. Séraphine  
de S. Catherine).  
Cambier (Dom Léandre) 116.  
Cambier (Dom odo) 28, 32.  
Capron (cfr. Sr Louise).  
Carroles (Dom Pierre) 13.  
Cathelyn (abbé) 128.  
Catherine Colombine (Mère) 53, 54,  
56, 58.  
Caverel (Dom Philippe) 21.  
Cavrois (Père Basile) 11, 13.  
Cécile de S. Pierre (Mère) 66, 82.  
Charles de Lorraine 32  
Charles le Chauve 5  
Charles-Quint 6  
Constance-Adélaïde (Mère) 63-65,  
125  
Corduan (Mère) Gabrielle 52  
Cosyns (cfr. Mère Lutgarde de  
S. Berlinde)  
Crane (famille) 29  
Cristel, Suzanne (cfr. Sœur Scho-  
lastique de S. Bernard)  
Cumberland (duc de) 63, 64

### D

d'Alsace (Card. Philippe) 61-62, 102

Damman Guill. 13  
Datis (Dom Hugues) 13  
de Bame 115  
de Bave 12  
de Béhault de Dornon 4  
de Berghes (Mgr. Alph.) 50-57  
de Broglie (Mgr) Ch. IX, X, XI, 125  
de Buzegnies (Dom) 10, 14, 122  
de Clooster (Dame) 80  
De Cock (bourgmestre) 108  
De Corte (abbé César) 111, 128.  
De Decker (cfr. Sr Marie Joseph)  
De Geytere (Dom) 124  
De Goesin (cfr. Sr Thécla)  
de Goux (Dlle) 22  
De Haezeleer (Dom) 124  
de Hédival 32  
De Landsheere (cfr. Mère Nathalie)  
de la Reu (Dlle) 26, 115  
de Lauzières (Dame Eléonore) 80-83, 101  
de la Vacquerie (Dlle) 11  
Delbecque (Mgr) 103, 104, 106, 108, 125  
Delestrée 114  
Delincq (cfr. Sr Placide)  
de Loë 4  
de Luxembourg (maréchal) 55  
de Meulenaere (chan.) 90  
De Meulemeester (cfr. Mère Marie-Augustine)  
de Middleleer (cfr. Sœur-Séraphine)  
de Pardo 40-43  
de Pelseeneere (cfr. Mère Constance Adélaïde)  
de Pelseeneere Adrien 63  
de Pembeek 115  
de Portemont 1, 4, 6, 10, 13, 15, 29, 68, 116  
de Ramaix (Dom Sébastien) 13  
de Rautere Ph. 12  
des Masures (cfr. Mère Marie-Madeleine)  
De Smet (chan. J. J.) 3  
de Solre (chan.) 41  
de Vienne (cfr. Mère Cathérine Colombine)  
de Villers (abbé) 94  
De Vos (abbé) 7, 113, 122, 127  
de Wachtendonck (Mgr) 27-51  
de Werquignœul. Florence 11, 15, 52  
de Witte (chan.) 17

d'Havré (duc) 114  
d'Hédouville (Mme) 88  
D'hooge (doyen de Grammont) 108  
D'Hooghe (abbé Charles) 107-120  
D'Hooghe Colette (cfr. Mère Marie Raphael)  
D'Hooghe Rosalie (cfr. Mère Benoîte du S. Sacrement)  
Diericx (abbé) 74  
Dorothee de S. Jérôme (Sr) 104  
Dorothee de Melin (Sr) 50  
Druard (cfr. Sr Gertrude de S. Gilles)  
Druwé J. 104  
Dumont 26  
Dumouriez 67  
du Quesnes (cfr. Sr Florence des Anges)  
du Retz (Dom Quintyn) 22

## E

Eloy (Dom Maur) 124  
Erepeux (Dlle) 114  
Essinx (Dom) 37

## F

Firmein (curé) 122  
Florence des Anges (Sr) 23  
Françoise (Sr) 98

## G

Gérard de Roussillon, 5, 6.  
Gérard II évêque de Cambrai 6.  
Gertrude Augustine (Sr) 57.  
Gertrude de S. Gilles (Sr) 53.  
Ginerol 26.  
Gheraerds (cfr. Marie Amandine).  
Ghesquière. P. 5.  
Goethals (Chan) 87, 90.  
Goubau 94.  
Grusen (Mgr) 37.  
Guilielmus (Mgr) 59.  
Guillaume I. ch. XI.

## H

Haftenus (Dom) 28.  
Hambert 115.  
Helyot 10.  
Herregoets 35.

I

Isabelle (archiduchesse) 18, 22.

J

Jacques de Guise 5.  
Jeanne Claire (Sr) 25, 45, 52.  
Jeanne Claire (Mère) 104.  
Joseph II 49, 65-67.  
Joséphine de S. Gertrude 100.  
Jouvinau (cfr. Mère Marie Mechtilde).

K

Kenis 73.  
Kersten 73.

L

La Court 175.  
Lambert, chapelain de Hunneghem 122.  
Lamy 73.  
Lebrun (Dom Martin) 13, 17, 18, 20, 22, 115, 122.  
Le Glay 53.  
Lefébure Marguerite 117.  
Lefébure cfr. Marie-Joseph  
Lefrancq (Dom Georges) 13.  
Lesley (Mgr) 9.  
Lesurre (Chan) 82, 86, 87.  
Levrau (abbé) 76, 83.  
Louis le Débonnaire 5.  
Louis XI, 8.  
Louis XIV 38, 41, 54-55.  
Louise (Sr) 90.  
Luchtens 75.  
Lutgarde de S. Berlinde (Mère) 65.

M

Machtelinckx (abbé) 128.  
Manasses, évêque de Cambrai 6.  
Marie Amandine (Mère) 130.  
Marie-Angeline (Sr) 45-48.  
Marie-Anne (Mère) 66.  
Marie Augustine (Mère) 130.  
Marie de Jésus (Sr)  
Marie de la Passion (Sr) 24.  
Marie Gabriel (Sr) 27.  
Marie Joseph (Mère). Ch. IV et V passim.

Marie Joseph de S. Amand (Sr) 70.  
Marie Joseph De Decker (Sr) 58.  
Marie Madeleine (Mère) 15, 26, 27, 104.  
Marie Mechtilde (Mère) 59, 61-63, 104.  
Marie Placide (Sr) 71.  
Marie Raphael (Mère) 109-110.  
Marie Stanislas (Mère) 109.  
Massez (Chan). 118, 127.  
Mazarin 32.  
Meul. (Chan) 103, 125.  
Minsbruggen (cfr. Sœur Benoîte).  
Minot François 116.  
Mirceus 5, 6.  
Molanus 5.  
Monnart (Dom) 123.  
Montalembert 54.  
Moreau (Dom Pierre) 13.  
Mouls (Dom Jacques) 13.

N

Natalis 61.  
Nathalie de S. Adrien (Mère) 83, 89, 95, 96, 102.  
Nerinck Julienne (Sr) 103.  
Nicolas, Evêque de Cambrai 6.  
Nicolas de Lorraine 35.  
Noël (Dom) 124.  
Nogaert 76.  
Novavilla (Walterus de) 7, 122.

P

Paielle (Dom Pierre) 13, 22.  
Parenty 15.  
Philippe d'Alsace 5.  
Philippe IV, 22, 41, 46.  
Pie VII, 73.  
Piens Barthélemi 8.  
Place (cfr. Mère Jeanne Claire).  
Placide (Sr) 23.  
Plasman (cfr. Mère Marie Anne).

R

Raepsaet 93-94.  
Rasschaert, Jean 12.  
Real (Comte) 76  
Rodolphe (Dom François) 13.

Ruteau (Dom Benoît) 9.  
Ryembeek (Dame) 115.

S

Saeys (Chan. J. B.) 157.  
Sanderus 1, 7.  
Scholastique de S. Bernard (Sr) 17,  
116.  
Seghers (Chan.) 127.  
Séraphine de S. Catherine (Sr) 97.  
Smet (Chan.) 22-116.  
Seudamor. (cfr. Anne de la Croix).  
Spitaels Adrienne 107.  
Spitaels Cecile 70.  
Spitaels Jacques 70.  
Stevens (Corneille) 73.  
Stillemans (Mgr) 112

T

Thécla de S. Robert (Sr) 69  
Thérèse de S. Bernard (Mère) 105-  
ch. XII.  
Thierry (général) 68  
Triest (Mgr) 33-34, 39  
Triest (Père Eugène) 34

V

Van Aultre, Martin 12  
Van Bossuyt 15, 70  
Van Cauwenberghs 73  
Van Crombrugge (chan) 92-93  
Van Damme (abbé) 74-78  
Van den Berghe (Père Roger) 20  
Van den Bosch (Mgr) 43

Van der Burch (Mgr) 27  
Van der Elst (Dom Adrien) 13  
Van der Linden (abbé) 128  
Van der Maesen (Dom) 62, 124  
Van der Schueren (famille) 29  
Van de Velde (Mgr) 98, 101, 102  
Van de Wiele P. 27  
Van Driessche (abbé) 128  
Van Dorslaer (abbé) 101  
Van Durm (abbé) 125  
Van Eeckaute Ch. 12  
Van Gestel 1, 15  
Van Heetvelde (famille) 29  
Van Hoorde, 71, 79, 82  
Van Hoorden (Dom Ildephonse)  
64, 124  
Van Rousselaere Gr. 50  
Van Ydegem J. 12  
Van Ydegem (famille) 29  
Van Waesberghe 1, 6, 21, 116, 117  
Veranneman de Watervliet, Ch. X,  
XI, XII, 115.  
Verhaegen J. D. 104  
Verhaegen 70  
Vermeersch (abbé) 125  
Vilain (chan.) 41  
Vincq. (Frère Baudouin) 117  
Vincq. (Dom Gaspar) 10, 11, 13, 15,  
22, 28-115  
Vincq Adrienne (cfr. Sœur Adrienne  
Françoise)

W

Wauters, 10  
Wichelen, 69, 70.  
Wignœul, 40  
Winnepenninckx, 74



---

**Du même Auteur :**

LE PÈRE FRÉDÉRIC VON HELD, premier Provincial  
des Rédemptoristes en Belgique (1799-1882). Un  
volume de 360 pages, in-8° raisin, orné de 40  
gravures. (Jette. Van Lantschoot, 1911) . . . Fr. 3,00

L'ŒUVRE DE S. CLÉMENT-MARIE HOFBAUER A  
JETTE. Opuscule de 50 pages. (Jette, Van Lant-  
schoot, 1911), se vend au profit de l'œuvre de  
la Bonne Presse. . . . . Fr. 0,50

*On peut se procurer ces ouvrages chez l'éditeur et au  
couvent des Pères Rédemptoristes, Avenue de Jette, 225,  
Jette-St.-Pierre.*

---